

Guide d'accueil des doctorants et chercheurs internationaux

université
PARIS-SACLAY



Tables des matières

BIENVENUE A L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Frise chronologique

P 03

L'Université Paris-Saclay

P 06-07

Les dispositifs d'Accueil international

P 08

Vos interlocuteurs au sein de l'Université Paris-Saclay

P 09

Un environnement exceptionnel pour la recherche

P 10-11

Le doctorat

P 12-14

Les Bibliothèques Universitaires

P 15

S'INSTALLER EN FRANCE

Visa et titre de séjour (Hors ressortissants algériens)

P 18-20

Visa et titre de séjour (Ressortissants algériens)

P 22-24

Logement

P 26-27

Santé

P 28-29

Assurance responsabilité civile et habitation

P 30

Téléphonie et internet

P 32

Banque

P 33

Scolarité et gardes d'enfant

P 34-35

Impôts

P 36-37

Checklist - à mettre dans votre valise

P 38

VIVRE EN FRANCE

Budget et coût de la vie

P 41

Transports

P 42-43

S'intégrer en France et à l'Université Paris-Saclay

P 44-45

Tourisme, culture et sport

P 46-47

Les applications mobiles indispensables

P 48



Frise chronologique

PRÉPARER SON SÉJOUR À L'UPSACLAY

- Finaliser son inscription au doctorat - p.13
- Connaître ses interlocuteurs - p.9
- Etre aidé dans les démarches d'installation - p.8
- Trouver un logement - p.26 et 27
- S'assurer et assurer son logement - p.28 et 30
- Ouvrir une ligne internet et téléphone - p.32
- Ouvrir un compte en banque - p.33
- S'affilier à l'Assurance Maladie - p.28
- Valider son visa- p.19 et 23

PENDANT LE SÉJOUR

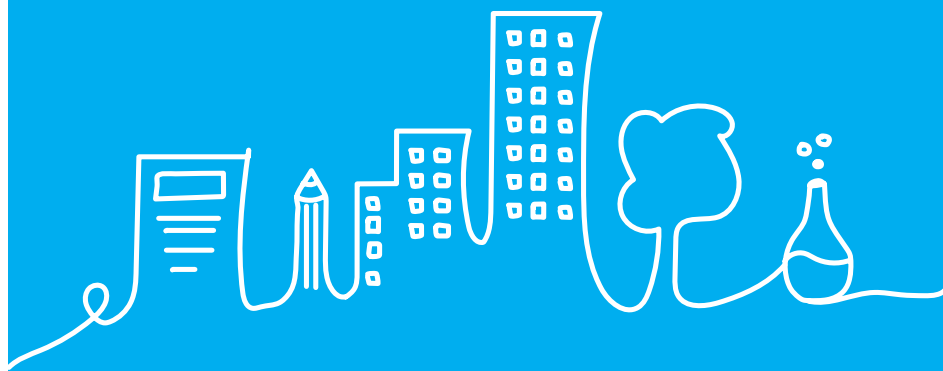
- Prolonger son titre de séjour ou ouvrir ses droits au chômage - p.19 et 23
- Quitter son logement - p.27
- Résilier son abonnement aux transports - p.43
- Résilier ses assurances - p.30
- Clôturer son compte en banque - p.33

- Présentation de l'Université Paris-Saclay - p.6 et 7
- La Recherche à l'Université Paris-Saclay - p.10 et 11
- Se préinscrire en doctorat - p.12 et 13
- Préparer son arrivée dans le laboratoire - p.13
- Générer sa feuille de route pour connaître toutes les démarches administratives - p.8
- Demander un visa - p.18 et 22
- Venir en France et à Paris-Saclay - p.43
- Préparer son budget - p.41
- Chercher un logement - p.26
- Scolariser ou faire garder ses enfants - p.34 et 35
- À mettre dans sa valise - p.38

À L'ARRIVÉE

- Fréquenter les Bibliothèques Universitaires - p.15
- Visiter Paris et la France, pratiquer un sport - p. 46-47
- S'intégrer et bien vivre en France - p.44 - 45
- Se déplacer en France - p.42-43
- Renouveler son titre de séjour - p.19 et 23
- Déclarer et payer ses impôts - p.36-37

À LA FIN DU SÉJOUR



BIENVENUE à l'Université Paris-Saclay

L'Université Paris-Saclay

DÉCOUVRIR L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

Née de la volonté conjuguée d'universités, de grandes écoles et d'organismes de recherche, l'Université Paris-Saclay compte parmi les grandes universités européennes et mondiales, couvrant les secteurs des Sciences et Ingénierie, des Sciences de la Vie et Santé, et des Sciences Humaines et Sociales. Sa politique scientifique associe étroitement recherche et innovation, et s'exprime à la fois en sciences fondamentales et en sciences appliquées pour répondre aux grands enjeux sociétaux.

Du premier cycle au doctorat, en passant par des programmes de grandes écoles, l'Université Paris-Saclay déploie une offre de formation sur un large spectre de disciplines, au service de la réussite étudiante et de l'insertion professionnelle. Elle prépare les étudiants à une société en pleine mutation, où l'esprit critique, l'agilité et la capacité à renouveler ses compétences sont clés. L'Université Paris-Saclay propose également un riche programme de formations tout au long de la vie.



Située au sud de Paris sur un vaste territoire, l'Université Paris-Saclay bénéficie d'une position géographique favorisant à la fois sa visibilité internationale et des liens étroits avec ses partenaires socio-économiques - grands groupes industriels, PME, start-up, collectivités territoriales, associations...

Présente dans le top 20 mondial des universités selon le classement ARWU 2022, classement réalisé chaque année par l'université de Jiao Tong de Shanghai, l'Université Paris-Saclay se positionne également comme la 1^{ère} université en France et la 1^{ère} université mondiale en mathématiques.



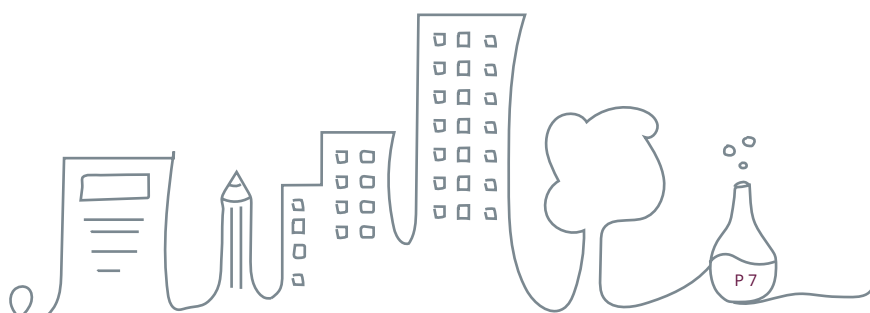
L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY RASSEMBLE :

- **5 Unités de formation et de recherche (facultés) :** Droit - Économie - Gestion, Médecine, Pharmacie, Sciences, Sciences du Sport
- **3 Instituts universitaires technologiques :** IUT de Cachan, IUT d'Orsay, IUT de Sceaux
- **1 école d'ingénieur universitaire :** Polytech Paris-Saclay
- **4 grandes écoles :** CentraleSupélec, AgroParisTech, Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay, Institut d'Optique Graduate School
- **2 universités membres associés :** Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), Université d'Evry

Tous ensemble, les établissements proposent une offre de formation complète et variée en Licence, Master et Doctorat de haut niveau, adossée à une recherche de pointe. Ouverte vers l'international, l'Université Paris-Saclay est membre de l'Alliance Européenne EUGLOH.

17 GRADUATE SCHOOLS THÉMATIQUES ET 1 INSTITUT DES SCIENCES DE LA LUMIÈRE

Les Graduate Schools et Institut de l'Université Paris-Saclay couvrent trois larges secteurs : sciences et ingénierie, sciences de la vie et santé, sciences humaines et sociales. Ces ensembles coordonnés de mentions de masters, de programmes de formation et de recherche, et d'écoles doctorales regroupent les équipes dont les activités s'organisent autour d'une thématique, discipline ou mission bien définies.



Les dispositifs d'Accueil international

Préparer votre départ

OBTENEZ VOTRE FEUILLE DE ROUTE

Grâce à notre application **Online welcome desk**, obtenez des informations personnalisées et un calendrier étape par étape vous indiquant toutes les démarches à effectuer avant votre arrivée et dès vos premiers jours en France.

Consultez également **la carte des campus** de l'application pour trouver les points d'intérêts à proximité : santé, culture, logement, services, restauration...

PARTICIPEZ AU BUDDY PROGRAMME POUR ÊTRE PARRAINÉ

Ce programme de parrainage permet aux internationaux accueillis d'être accompagnés et orientés dans leur installation et dans leur nouvel environnement d'études par un étudiant ou doctorant local. Les binômes pourront faire connaissance à travers des sorties et des activités culturelles, sportives et conviviales organisées par l'Université Paris-Saclay.

Inscrivez-vous avant votre arrivée pour être mis en relation avec un parrain ou une marraine.

À votre arrivée

OBTENEZ DE L'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Une fois sur place, le GATE, **Guichet d'Accueil des Talents Etrangers** permet aux étudiants et aux scientifiques internationaux de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches d'installation, notamment grâce à la présence de professionnels des principaux organismes partenaires (l'association Science Accueil, le Point d'Accueil Numérique de la sous-préfecture de Palaiseau, la CPAM, la CAF, la RATP, Pôle Emploi).

Le pôle Accueil international de l'Université Paris-Saclay met à votre disposition une variété de services et de documentation pour accueillir les étudiants et chercheurs internationaux dans les meilleures conditions.

Retrouvez de nombreuses informations et ressources sur les démarches liées à votre installation en France sur la page **.Accueil des publics internationaux**



Vos interlocuteurs au sein de l'Université Paris-Saclay

Mon premier point de contact pour m'orienter et m'aider dans mon installation	L'administrateur de mon laboratoire	
Je suis doctorant et j'ai des questions sur	mon projet de recherche, mon laboratoire, mon école doctorale de rattachement	Mon directeur de thèse
	mon admission et inscription en doctorat, mes démarches sur ADUM, mon suivi de thèse, ma soutenance, ma formation doctorale	Mon école doctorale
	mon école doctorale de rattachement, les parcours de formation, les missions doctorales, la cérémonie de remise des diplômes, l'Université Paris-Saclay	La Maison du doctorat
J'ai des questions sur mon contrat de travail, la sécurité sociale, le renouvellement de mon titre de séjour	Service des Ressources Humaines (RH) en charge de mon contrat de travail que m'indique mon laboratoire	

La liste des services des ressources Humaines

- **UFR de Sciences - Université Paris Saclay**

Contrat de travail :

rh-doctorants.sciences@universite-paris-saclay.fr

Titre de séjour :

convention-accueil.sciences@universite-paris-saclay.fr

- **UFR de Pharmacie- Université Paris-Saclay**

convention-accueil.pharmacie@universite-paris-saclay.fr

- **UFR de Médecine -Université Paris-Saclay**

convention-accueil.medecine@universite-paris-saclay.fr

- **UFR Droit Economie et management (DEM), UFR des sciences du sport (STAPS) et programme jean d'Alembert.**

Contrat de travail, convention d'accueil, lecture du bulletin de salaire :

gi-enseignants.drh@universite-paris-saclay.fr

En plus des interlocuteurs mentionnés ci-dessus, dans certains établissements ou organismes, vous pouvez faire appel aux services dédiés aux doctorants et chercheurs internationaux suivants :

- **Pôle Accueil international** – Direction des Relations Internationales et Européennes de l'Université Paris-Saclay :

international.welcomedesk@universite-paris-saclay.fr

- **Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines**

Service Formation et Écoles Doctorales :

direction.recherche@uvsq.fr

- **CentralesSupélec** : Cellule internationale -Direction de la Recherche : cellule.internationale@centralesupelec.fr

- **ENS Paris-Saclay** : Service des Relations Internationales ri-incoming@ens-paris-saclay.fr

- **CEA PARIS SACLAY** : aissatouDjoumo.DIALLO@cea.fr

- **IOGS** : Service des Ressources Humaines ressources.humaines@institutoptique.fr

- **INRIA** : Assistant d'équipe de recherche : aer-saclay@inria.fr - Service des Ressources Humaines : srh-saclay@inria.fr

- **INRAE** : INRAE – Centre Ile-de-France – Versailles-Grignon : personnel-idf-vg-hdf@inrae.fr



Un environnement pour la recherche

Forte du potentiel de ses membres et laboratoires, la recherche de l'Université Paris-Saclay s'inscrit dans une dynamique d'intérêt industriel articulée autour de grands domaines, de la recherche fondamentale aux sciences appliquées.

Une ambition collective et territoriale

L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY PEUT S'APPUYER SUR :

- La très forte présence des organismes nationaux français de recherche
- L'existence de nombreux équipements et plateformes scientifiques de pointe
- La densité élevée de centres de recherche et développement industriels sur le territoire

L'objectif de l'Université est de construire une politique de recherche collective, combinant un soutien sur le long terme aux travaux de recherche fondamentale et une capacité à répondre avec agilité aux défis sociétaux, notamment par des approches pluridisciplinaires.

Par ailleurs, l'Université partage le même territoire et la même ambition avec les centres de recherche et développement des plus grands groupes industriels français, des PME et un très fort réseau d'incubateurs, de start-up et de fablabs. Paris-Saclay est un écosystème de recherche depuis plus de 60 ans, un projet phare de la France et l'un des huit pôles d'innovation les plus visibles au monde.

Six objectifs pour la recherche à l'Université Paris-Saclay

1. Renforcer les positions disciplinaires fortes existantes
2. Favoriser l'interdisciplinarité entre toutes les équipes de l'Université Paris-Saclay
3. Assurer la recherche fondamentale et couvrir un très large spectre
4. Encourager l'émergence de nouvelles thématiques
5. Faciliter et accompagner les développements applicatifs issus de la recherche
6. Assurer la visibilité et la reconnaissance auprès des pairs et de la société

Trois grands secteurs de recherche et une articulation autour de défis sociétaux

L'Université Paris-Saclay a une longue tradition de recherche dans trois grands secteurs :

- Sciences et ingénierie ;
- Sciences de la vie ;
- Sciences Humaines et Sociales.

Un très large éventail de disciplines est ainsi représenté, pour lesquelles la recherche est mise en œuvre avec une constante volonté d'amélioration : être en proximité des fronts de science, s'adosser aux méthodes et équipements les plus performants, interagir avec les réseaux internationaux, former au mieux les jeunes chercheurs.

Les défis majeurs auxquels notre monde devra faire face dans les prochaines décennies nécessitent de pouvoir appuyer les politiques sur la recherche et les développements et innovations qui en sont issus.



La recherche de l'Université Paris-Saclay s'inscrit donc également dans une dynamique articulée autour de huit défis sociétaux :



Santé et bien-être



Energie, Climat, Environnement, Développement soutenable



Biodiversité, Agriculture et Alimentation



Aéronautique et Spatial



Renouveau Industriel



Accroissement et partage des connaissances



Transformation Numérique et intelligence Artificielle (IA)



Transports et Mobilité

LES LABORATOIRES DE RECHERCHE

Chacun des 275 laboratoires de l'Université Paris-Saclay implique une ou plusieurs entités de l'Université Paris-Saclay (facultés, grandes écoles, universités membres-associées, organismes de recherche).

Les entités impliquées dans un laboratoire en définissent les orientations scientifiques, nomment son directeur, et mettent à sa disposition des locaux, des moyens humains (enseignants-chercheurs et chercheurs, ingénieurs et techniciens, personnels administratifs) et des moyens financiers.

www.universite-paris-saclay.fr/laboratoires

EXPERTISES ET COMPÉTENCES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Le portail « Plug in labs » répertorie les compétences, expertises et équipements des laboratoires de recherche et des plateformes technologiques dans tous les domaines de recherche de l'Université Paris-Saclay.

www.pluginlabs-universiteparissaclay.fr

Plug in labs
Université Paris-Saclay

Préparer votre départ

CONSTRUIRE SON PROJET DE RECHERCHE

La préparation d'un séjour de recherche dans un laboratoire de l'Université Paris-Saclay nécessite bien évidemment d'interagir en amont avec des chercheurs et enseignants-chercheurs du laboratoire pour construire votre projet de recherche.

S'INFORMER SUR LES MODALITÉS ET PROCÉDURES D'INTÉGRATION DANS LE LABORATOIRE D'ACCUEIL

Il est absolument indispensable d'échanger avant votre départ avec le directeur et avec l'administrateur de votre laboratoire d'accueil, afin qu'ils aient connaissance de votre arrivée prochaine et qu'ils puissent vous informer sur les modalités pratiques et procédures à suivre pour votre intégration dans le laboratoire. En effet, comme chaque laboratoire implique des entités différentes de l'Université Paris-Saclay, ces procédures et modalités d'intégration peuvent varier d'un laboratoire à un autre.

À votre arrivée

Le responsable scientifique de votre projet de recherche, ainsi que le directeur et l'administrateur du laboratoire, vous accompagneront pour votre intégration dans le laboratoire, ainsi que pour les démarches administratives que vous devrez effectuer.

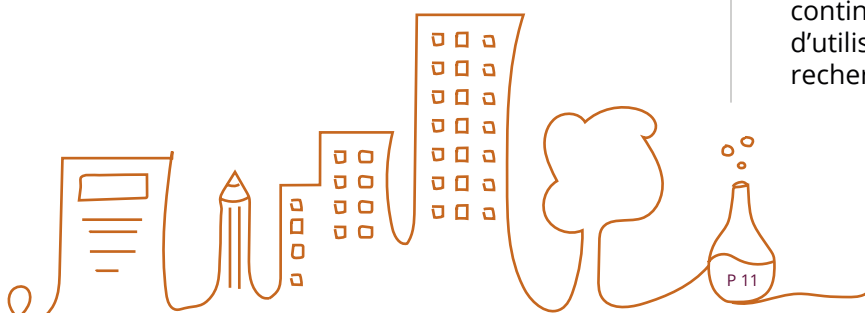
Chaque laboratoire dispose d'un règlement intérieur que l'ensemble du personnel du laboratoire doit respecter, et qui définit :

- l'organisation et la gouvernance du laboratoire,
- les règles relatives à l'utilisation des locaux et du matériel,
- les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- les règles relatives à la sécurité de l'information et des systèmes d'information, et à la protection des données personnelles,
- les dispositions relatives à la protection des résultats des recherches issues du laboratoire et de son potentiel scientifique et technique.

À la fin de votre séjour

Vous devrez veiller à respecter les règles définies par le règlement intérieur du laboratoire concernant la restitution des matériels, échantillons, données, etc., mis à votre disposition dans le cadre de votre projet de recherche.

Après la fin de votre séjour, vous devrez également continuer à respecter vos engagements en matière d'utilisation des résultats issus de vos activités de recherche.



Le doctorat

Le doctorat est une formation par et pour la recherche d'une durée de trois ans, permettant de développer des compétences de haut niveau et de produire des connaissances. Il est sanctionné par l'obtention du diplôme national de doctorat conférant le grade de docteur (PhD), grade universitaire le plus reconnu à l'échelle internationale.

- Le travail de recherche se déroule au sein **d'une unité de recherche, appelée également laboratoire**, sous la responsabilité d'un directeur de thèse et éventuellement d'un co-directeur et de co-encadrants.
- Chaque directeur de thèse est rattaché à une **École Doctorale** qui organise la formation doctorale en étroite liaison avec les laboratoires et les équipes de recherche. Les Écoles Doctorales sont rattachées à une ou plusieurs **Graduate School(s)** en fonction de leur discipline.
- **La Maison du Doctorat** met en place des actions transverses pour accompagner les doctorants et les encadrants : en parallèle de son activité de recherche, le doctorant bénéficie de formations complémentaires, scientifiques et transverses, lui permettant de développer des compétences spécifiques durant son doctorat : **les formations doctorales**.
- À l'issue de ses recherches, le doctorant rédige **un manuscrit de thèse** et présente ses travaux lors d'une soutenance devant un jury pour obtenir le grade de docteur.

L'Université Paris-Saclay compte 4 500 doctorants dont plus de 30 % sont de nationalité étrangère, et près de 1 000 diplômés chaque année. Les docteurs de l'Université Paris-Saclay sont en situation d'emploi à plus de 90 % trois ans après la thèse, dont plus de la moitié en position d'emploi permanent, et se répartissent équitablement entre le secteur public et le secteur privé.

DEVENIR DOCTORANT

Pour poursuivre un doctorat, vous devez être titulaire d'un diplôme de Master ou un diplôme conférant un grade similaire. Toutes les modalités permettant l'inscription sont disponibles sur le site de l'Université Paris-Saclay :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat/inscriptions-et-reinscriptions-en-doctorat-3-etapes-principales>

Les sujets de recherche sont publiés par les directeurs de thèse et peuvent être co-construits avec eux. Ils sont publiés sur le site de l'Université ainsi que sur différents sites, dont :

<https://www.adum.fr/psaclay/pt>

Les étudiants pourront aussi prendre connaissance des offres via le lien suivant :

<https://doctorat.campusfrance.org/phd/offers>

En ce qui concerne les possibilités de financement, vous pouvez trouver les propositions via le site :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat-et-habilitation-diriger-des-recherches-hdr>

Ou encore sur les sites ci-dessous :

<http://financements.andes.asso.fr/> et sur le site de Campus France : CampusBourses - v1.3.6 (campusfrance.org)



LE STATUT DE DOCTORANT

• Statut étudiant

Une carte d'étudiant permettant l'accès aux Bibliothèques Universitaires et au CROUS vous sera délivrée à l'issue de votre inscription, ainsi qu'un certificat de scolarité.

• En fonction de votre financement, statut de salarié ou de boursier

Pour les salariés, un contrat de travail sera établi à votre arrivée par votre employeur. Vous bénéficierez des mêmes avantages universitaires que les doctorants sous statut étudiant. Pour les boursiers, une convention de séjour de recherche sera établie si financement égal au minimum de seuil autorisé 1 690 euros net/mois pour l'obtention du visa passeport talent chercheur en amont de l'arrivée (voir « fiche visa et titre de séjour »). Tout doctorant doit être financé durant l'intégralité de sa thèse. Le financement peut avoir différentes origines et le directeur de thèse travaille avec son étudiant dans la recherche de financement.

• Les principales sources de financement :

- Les contrats doctoraux, obtenus par concours auprès des Écoles doctorales ou par financement d'universités ou d'instituts de recherche.
- Des contrats doctoraux de droit privé d'instituts ou d'entreprises, par exemple dans le cadre d'une CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), thèse en partenariat entre une entreprise privée qui emploie le doctorant et une équipe d'accueil académique.
- Une situation d'emploi du doctorant pour laquelle l'employeur l'autorise à consacrer entre 50 et 100 % de son temps sur son projet de recherche (Inscription en FTLV, formation tout au long de la vie).
- Des bourses du Ministère des affaires étrangères ou d'établissements étrangers (le statut de boursier ne donne pas lieu à un contrat de travail, mais une convention de séjour recherche peut être établie).

• Cotutelle internationale :

La cotutelle internationale est un dispositif de mobilité internationale qui permet à un doctorant inscrit dans deux établissements (l'Université Paris-Saclay et un établissement étranger) d'obtenir un doctorat par les deux pays partenaires suite à une soutenance unique. Le doctorant doit effectuer un séjour d'une durée de 12 mois minimum dans chacun des établissements. La cotutelle nécessite la mise en place d'une convention de cotutelle entre les deux établissements qui définit les modalités administratives, pédagogiques et financières. Ce dispositif permet la reconnaissance mutuelle de l'activité menée dans les deux établissements par les deux équipes de recherche.

Contact : cotutelles.internationales@universite-paris-saclay.fr

Préparer votre départ

SE PRÉINSCRIRE EN DOCTORAT

Une fois votre candidature retenue par l'École Doctorale, vous pouvez procéder à votre pré-inscription sur le portail ADUM, le logiciel de gestion des inscriptions et de suivi des doctorants. Pour prendre connaissance de la procédure d'inscription, contactez votre future École Doctorale : <https://www.universite-paris-saclay.fr/ecoles-doctorales>

Vous pouvez prendre connaissance des informations liées à l'inscription ici :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat/inscriptions-et-reinscriptions-en-doctorat-3-etapes-principales>

Au moment de l'inscription, votre dossier doit être constitué de plusieurs documents, la liste des documents vous sera communiquée par votre école doctorale.

Vous devez, par ailleurs, effectuer les démarches suivantes dès que possible :

- Rechercher un logement car vous aurez besoin d'une adresse postale (**voir fiche « Logement »**).
- Contacter la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) pour commencer les démarches d'affiliation à la sécurité sociale (**voir fiche « Santé »**).
- Obtenir une attestation de responsabilité civile (**voir fiche « assurance »**).
- Ouvrir un compte bancaire pour le paiement des droits d'inscription et de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).
- Préparer une copie du diplôme grade master ou équivalent (traduction en anglais si nécessaire).
- Dans le cas d'une cotutelle internationale : avoir une copie de la convention signée ou en cours de signature et une convention de séjour de recherche.

À votre arrivée

FINALISER SON INSCRIPTION

Dès votre arrivée, vous devrez finaliser, en ligne, votre inscription sur le logiciel d'inscription ADUM :

- Vous devrez payer les droits d'inscription et la CVEC - Contribution Vie Étudiante et de Campus. **Le paiement des droits d'inscription** se fait en ligne par carte bancaire - attention, seules les cartes visa sont acceptées.

Si vous êtes en cotutelle, le paiement des frais d'inscription s'effectue selon la répartition prévue par le texte de votre convention.

Lors de votre inscription :

- Vous devrez lire et valider **La Charte du doctorant**
- Vous devrez lire et signer le règlement intérieur de l'Université et de l'École Doctorale.
- Vous devrez compléter et valider, avec votre directeur de thèse, la convention individuelle de formation.

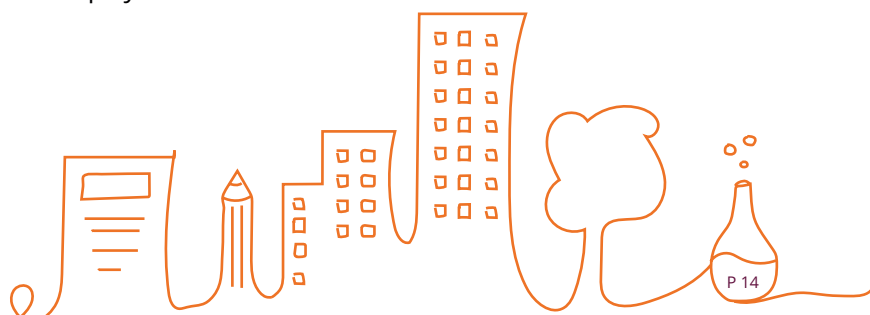
Retrouvez toutes les informations concernant les inscriptions et réinscriptions en doctorat en **cliquant ici**. **Votre École Doctorale** vous accompagne dans votre processus d'inscription.

Pendant la durée de la thèse

- **La réinscription** (sur dérogation à partir de la 4e année) avec paiement des droits d'inscription, est nécessaire chaque année universitaire. Attention, en France, les inscriptions sont valables du 1er septembre au 31 août et ne sont pas sécables.
- **Un suivi de la thèse** est réalisé par le comité individuel de suivi de thèse qui doit se réunir chaque année.
- **Des formations** doivent être suivies par le doctorant tout au long des trois années de formation doctorale, planifiées avec son directeur de thèse et l'École Doctorale.
- **Les missions complémentaires hors recherche** : Des missions complémentaires hors recherche sont proposées aux doctorants ayant un contrat doctoral de droit public ou de droit privé, ainsi qu'aux boursiers avec convention de séjour de recherche. Ces missions complémentaires permettent d'acquérir des compétences dans l'enseignement, la médiation scientifique, la valorisation de la recherche ou l'expertise. Vous trouverez plus d'informations sur les différents types de mission ici : <https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat-et-hdr/missions-doctorales>.
- **Les ressources documentaires et Bibliothèques Universitaires (BU)**
- **La soutenance** préparée par le doctorant à l'issue de ses travaux : <https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat-et-hdr/le-guide-de-la-soutenance-de-doctorat>

À la fin de votre séjour

- **Cérémonie de Remise des Diplômes** : vous serez invité par l'Université Paris-Saclay pour participer à la Cérémonie de Remise des Diplômes de Doctorat dans l'année suivant votre soutenance.
- **Enquêtes** : nous prendrons de vos nouvelles régulièrement via des enquêtes ! Merci d'y participer.
- **Alumni** : vous êtes invité à rejoindre l'association de docteurs alumni de l'Université Paris-Saclay.
- **Préparation de l'après-thèse** : carnet de compétences, employabilité.



Les Bibliothèques Universitaires

Le réseau des bibliothèques et des centres de documentation de l'Université Paris-Saclay comprend une quarantaine de lieux sur tous les campus ouverts sur de grandes plages horaires (du lundi au dimanche, en soirée) et donne accès à des millions d'articles en ligne.

Chaque bibliothèque propose des collections en adéquation avec ses publics cibles, offrant un socle de services communs : inscription gratuite, prêt de 25 documents pour 60 jours (+ 28 jours de prolongation de l'emprunt). Découvrez la liste des lieux : <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/bibliotheques>

Lexique

PEB : Prêt Entre Bibliothèques

HAL : Hyper Article en Ligne : plateforme nationale d'archive ouverte de publications scientifiques

Dès l'inscription ou le premier jour de contrat, les étudiants et les personnels doivent activer leur compte informatique afin de pouvoir accéder au WiFi et aux différents services numériques proposés par l'Université Paris-Saclay (connexion au matériel informatique, accès aux ressources électroniques, plateformes de formation à distance, etc.).

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour accéder aux ressources en ligne (articles, e-books, données, etc.) dans toutes les langues :

- Faites une recherche par mots-clés sur le catalogue **Focus**, les résultats les plus pertinents vous donneront accès à la documentation en ligne et papier que nous vous proposons ;
- Découvrez l'ensemble des bases auxquelles vous avez accès sur les **sites web des bibliothèques** ;
- Téléchargez l'extension de navigateur **Library Access** qui vous donne un accès direct à la documentation lors de votre navigation.

Vous avez aussi accès à la presse en ligne, française et internationale via notre site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/bibliotheques>

Certaines bibliothèques proposent des fonds de culture générale : romans en français, mangas et BD, et même des guides touristiques.

Si vous avez besoin d'un document que nous n'avons ni en version papier ni en version électronique, vous pouvez le faire venir d'une autre bibliothèque, française ou étrangère via le PEB (Prêt Entre Bibliothèques) ou nous suggérer un achat directement depuis notre catalogue.

Des formations sont aussi proposées régulièrement pour apprendre à maîtriser la recherche via les ressources en ligne ou les outils que nous proposons (outil de gestion bibliographique, base scientifique spécialisée, plateforme de dépôt pour les articles en Open Access, etc.).

Posez toutes vos questions aux bibliothécaires présents à l'accueil des bibliothèques ou via bib.univ@universite-paris-saclay.fr

Pratiquer la Science Ouverte

Les bibliothèques vous accompagnent dans la publication de vos articles et de vos données en accès ouvert.

Un panel de services vous est proposé pour vous accompagner dans votre politique de science ouverte : aide à la rédaction de plan de gestion de données, gestion de l'identité numérique, appui au dépôt de vos publications sur le portail HAL de l'Université Paris-Saclay et de vos données sur la plateforme Recherche Data Gouv, etc.

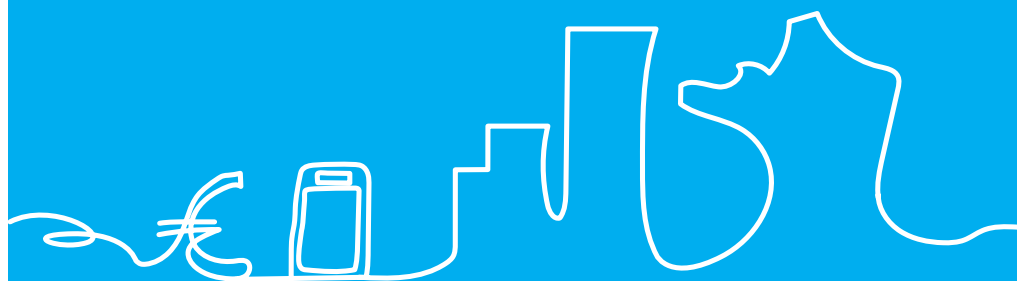
Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/science-ouverte>

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé contactez-nous via :

science.ouverte@universite-paris-saclay.fr



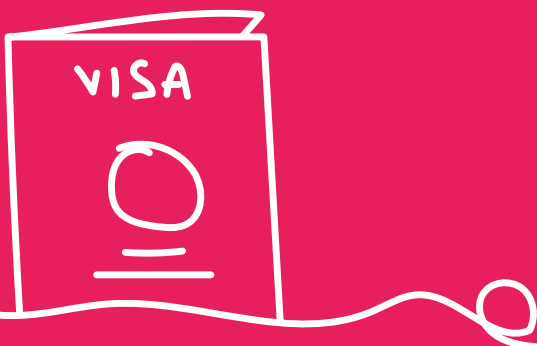


S'INSTALLER

en France

Visas et titres de séjour

Hors ressortissants algériens



Préparer votre départ

PRÉPARER VOTRE DEMANDE :

Pour connaître votre profil, connectez-vous sur l'application « Online Welcome Desk » de l'Université Paris- Saclay et recevez votre feuille de route personnalisée pour préparer votre venue en France.

<https://internationalsupport.universite-paris-saclay.fr/>

- **Site officiel pour votre demande de visa pour la France :** <https://france-visas.gouv.fr>
- **Les principales procédures pour vous et votre famille :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19804>

LES VISAS SPÉCIFIQUES :

Visa passeport talent chercheur

- **Vous êtes doctorant ou chercheur** et vous avez un contrat de travail en France OU vous êtes chercheur invité mais restez employé dans votre pays d'origine.

- **Vous êtes doctorant boursier inscrit** dans un établissement supérieur français avec un financement supérieur ou égal au seuil minimum autorisé pour les contrats doctoraux de droit public 1690 euros/mois.

- **Vous êtes chercheur ou doctorant boursier non inscrit** dans un établissement supérieur français avec un financement supérieur ou égal au seuil minimum autorisé pour les contrats doctoraux de droit public 1690 euros net/mois. Votre établissement d'accueil vous délivrera une convention de séjour de recherche.

Dans tous les cas votre demande de visa passeport talent chercheur s'effectuera auprès des autorités consulaires de votre pays d'origine sur présentation de votre convention d'accueil cerfa délivrée par votre établissement d'accueil s'il est accrédité.

Visa long séjour valant titre de séjour étudiant (VLS/TS)

- **Vous êtes doctorant inscrit** dans un établissement d'enseignement supérieur avec une bourse inférieure au seuil minimum autorisé de 1690 euros net/mois.

- **Vous êtes doctorant sur ressources propres**

Titre de séjour mention «Etudiant-programme de mobilité» ou mention «chercheur»

- Vous êtes doctorant ou chercheur relevant d'un programme de mobilité et séjournant dans un pays membre de l'Union Européenne. Vous devez vous rapprocher de votre établissement d'accueil en France afin d'évaluer si vous êtes dispensé de visa. (voir fiche «vos interlocuteurs»)

Visa touristique et stagiaire

- Ils ne peuvent être prolongés ou modifiés vers un autre statut. Si vous souhaitez prolonger votre séjour en France ou débiter une thèse, il faudra retourner dans votre pays de résidence/d'origine pour refaire une nouvelle demande de visa adaptée.

A SAVOIR

Le montant de financement autorisé pour une demande de visa passeport talent est évolutif. Contactez votre employeur pour connaître le minimum requis autorisé pour être éligible à une demande de visa passeport talent chercheur. A noter que vous pouvez consulter le montant de rémunération mensuel sur le site de Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033076467/>

À votre arrivée

- **Si vous êtes détenteur d'un visa court séjour (moins de 3 mois) - (Type C) :** vous n'avez pas de démarches à effectuer.
- **Si vous êtes détenteur d'un visa Long Séjour (VLS) mention « Étudiant » - (Type D) :** vous devez faire une demande de titre de séjour « Étudiant » en ligne sur le site de l'ANEF*
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>
Pour vous aider à faire votre demande en ligne, consultez le [tutoriel Campus France](#).
- **Si vous êtes détenteur d'un visa long séjour valant Titre de Séjour « Étudiant » (VLS-TS) - (type D) :**
Dans les trois mois suivant votre arrivée en France vous devez valider votre visa sur le site de l'ANEF

Conservez bien vos identifiants d'accès à la plateforme, ils vous seront nécessaires pour le suivi de votre demande, et en cas de renouvellement de votre titre de séjour. A noter qu'à ce stade sur l'ANEF il n'est pas possible de modifier un identifiant qu'on a perdu.

- **Si vous êtes détenteur d'un visa Passeport-Talent Chercheur VLS :** vous devez faire une demande de carte de séjour Passeport-Talent Chercheur dans les 2 mois suivant votre arrivée sur le site de l'ANEF
- **Si vous êtes détenteur d'un visa long séjour valant Titre de Séjour « Chercheur » (VLS-TS) :** Dans les trois mois suivants votre arrivée en France, vous devez valider votre visa sur le site de l'ANEF

A SAVOIR

Sauf exception, la délivrance d'un titre de séjour est payante. Avant le dernier rendez-vous en préfecture pour récupérer votre carte de séjour, il faudra payer une taxe sous forme de **timbre fiscal*** et présenter une preuve de paiement. Un numéro de téléphone portable français est demandé par la préfecture pour toute demande de titre de séjour.

Pendant votre séjour

RENOUVELER VOTRE TITRE DE SÉJOUR

Si vous souhaitez rester en France après la date de validité de votre titre de séjour, il faudra faire une demande de renouvellement de titre de séjour **entre 4^e et 2^e mois avant la date d'expiration de votre titre actuel**. Rapprochez-vous de votre référent dans votre établissement d'accueil pour préparer votre demande.

<https://www.science-accueil.org/demande-science-accueil/>

Pour plus de détails sur les différentes procédures et les documents requis : <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/accueil-des-publics-internationaux/demarches-administratives/visa-et-titres-de-sejour>.

- **Vous avez un titre de séjour « Étudiant » qui arrive à expiration, et votre situation n'a pas changé :** vous pourrez renouveler votre demande de titre de séjour Étudiant sur le site de l'ANEF. Pour vous aider à faire votre demande en ligne, consultez le [tutoriel Campus France](#).
- **Vous avez un titre de séjour « Étudiant » et souhaitez changer de statut (signature d'un contrat de travail en France et obtention d'une convention d'accueil) :** vous pouvez faire une première demande de titre de séjour « Passeport-Talent Chercheur » sur la plateforme [ANEF](#)

A SAVOIR

Il n'est en revanche plus possible de revenir après cela à un statut ETUDIANT, sauf à retourner dans votre pays de résidence et refaire une demande complète de visa.

- **Vous avez une carte de séjour « Passeport-Talent Chercheur » ou un VLS-TS « Passeport-Talent » et votre contrat de travail ou votre séjour (chercheur invité ou boursier) est prolongé :** Selon votre situation une nouvelle convention d'accueil (cerfa) et une convention de séjour de recherche devront être éditées par votre laboratoire ou institution d'accueil. Vous pourrez alors faire une demande de renouvellement de votre titre de séjour et obtenir une nouvelle carte de séjour « Passeport-Talent Chercheur » sur la [plateforme ANEF](#). [Consultez le tutoriel dédié](#)

STATUT ÉTUDIANT ET TEMPS DE TRAVAIL

Avec un statut étudiant, vous pouvez travailler au maximum 60 % de la durée annuelle de travail pratiquée dans la branche ou la profession concernée. Si vous souhaitez travailler davantage, vous devez demander une autorisation de travail (AT), avant de débiter votre activité. La demande d'autorisation de travail se fait sur la [plateforme ANEF](#). Contactez votre employeur pour connaître la marche à suivre.

À la fin de votre séjour

- **Vous êtes en phase de rédaction de votre thèse et avez un nouveau contrat de travail** (prolongation de votre ancien contrat ou nouvel employeur) : vous pouvez refaire une demande de titre de séjour Passeport-Talent Chercheur sur présentation de votre nouvelle convention d'accueil.

À la fin de votre séjour

• **Vous terminez votre thèse et n'avez plus de contrat de travail et souhaitez prétendre au chômage :** veuillez vous rapprocher de votre service des Ressources Humaines pour obtenir votre Attestation Pôle emploi le dernier jour de votre contrat et des conseils sur les démarches à suivre. Vous pourrez soit faire une demande de prolongation de votre titre de séjour sur présentation de votre déclaration d'enregistrement à Pôle Emploi, soit demander une carte de séjour RECE (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17319>) ou une APS si vous êtes originaire d'un pays ayant signé un accord sur les flux migratoires avec la France (<https://www.campusfrance.org/fr/l-autorisation-provisoire-de-sejour-ou-aps>).

A SAVOIR

Les cartes RECE et APS sont valables 1 an et ne sont pas renouvelables.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur principal au sein de votre laboratoire ou de votre établissement d'accueil.

Voir fiche « Vos interlocuteurs »

Vous pouvez également contacter **l'association Science Accueil** pour être orienté dans vos démarches.

Informations utiles

• **Comment connaître ma préfecture de rattachement ?**

Elle dépend de votre lieu d'habitation. Pour la trouver, consultez le site de votre département

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures>

• **Pour signaler un changement de domicile ou d'état civil,**

la démarche s'effectue en ligne ici :

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

• **Pour payer la taxe sur les titres de séjour en timbre fiscal**

Sauf exception, chaque demande de visa ou de titre de séjour est payante à l'aide d'un timbre fiscal.

Les timbres fiscaux sont disponibles auprès des bureaux de tabac (demandez un timbre fiscal électronique « titre pour étrangers ») ou sous forme de timbre dématérialisé sur le site de l'ANEF ou sur le site des impôts.

Consultez les montants en vigueur.

• **Vous venez en famille**

Consultez la page dédiée sur le site de l'Université Paris-Saclay :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/accueil-des-publics-internationaux/demarches-administratives/visa-et-titres-de-sejour/venir-avec-sa-famille>

Lexique

ANEF : Administration Numérique pour les Étrangers en France (<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>). Plateforme pour la procédure dématérialisée de demande de titre de séjour. A ce jour, cette procédure ne concerne que les visas et titres de séjour étudiant.

Attestation de décision favorable : document provisoire de séjour délivré après instruction de votre demande de titre de séjour sur la plateforme ANEF. Le délai peut être de plusieurs semaines. L'attestation vous permet de séjourner régulièrement en France, de voyager et selon le cas, de travailler.

L'attestation de prolongation d'instruction : document délivré lorsque la préfecture a besoin de plus de temps pour instruire un dossier. Il maintient l'étranger en situation régulière en France et justifie le maintien de l'ensemble des droits ouverts en raison du titre de séjour précédemment détenu.

APS : Autorisation Provisoire de Séjour

Attestation Pôle emploi : document délivré par le service des Ressources Humaines de votre établissement employeur, prouvant votre statut de salarié et mentionnant les dates de votre contrat de travail. Elle vous permet de vous inscrire sur la liste des demandeurs d'emploi en France et de faire valoir vos droits éventuels aux allocations chômage.

Convention d'accueil : document officiel délivré par votre établissement d'accueil ou votre établissement employeur. Ce document atteste de votre statut de chercheur / enseignant, de l'objet de vos recherches et des dates de séjour en France. La convention vaut autorisation de travail sur le territoire dans le cadre de vos recherches. La convention d'accueil est requise pour chaque demande de visa ou titre de séjour Passeport-Talent Chercheur. L'original est à conserver par le chercheur pendant toute la durée de son séjour.

Convention de séjour de recherche : document qui cadre le séjour des doctorants et chercheurs boursiers en fixant les modalités en matière de propriété intellectuelle, de déclaration de risques d'accident de travail et maladies professionnelles. Il mentionne également le montant du financement requis pour accueillir un doctorant ou un chercheur dans le cadre d'un séjour de recherche.

RECE : Carte de séjour « recherche d'emploi/création d'entreprise »

Récépissé : document provisoire de séjour, délivré lors de votre dépôt de demande de titre de séjour en sous-préfecture. Il vous permet de séjourner régulièrement en France et, selon le cas, de travailler.

Titre de séjour : document officiel attestant votre droit de résider et, selon le cas, de travailler en France. Cette carte plastifiée est délivrée par la préfecture ou la sous-préfecture de votre lieu de résidence en France.

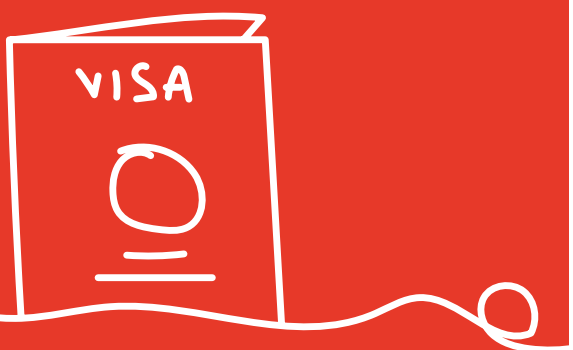
Visa : droit d'entrée sur le territoire français, délivré par le Consulat de France dans votre pays de résidence avant votre venue en France.

VLS : Visa Long Séjour

VLS-TS : Visa Long Séjour valant Titre de Séjour

Visas et titres de séjour

Ressortissants algériens



Préparer votre départ

PRÉPARER VOTRE DEMANDE :

Pour connaître votre profil, connectez-vous sur l'application « Online Welcome Desk » de l'Université Paris-Saclay et recevez votre feuille de route personnalisée pour préparer votre venue en France.

<https://internationalsupport.universite-paris-saclay.fr/>

- **Site officiel pour votre demande de visa pour la France :** <https://france-visas.gouv.fr>
- **Les principales procédures pour vous et votre famille :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19804>

LES VISAS SPÉCIFIQUES :

Visa scientifique chercheur VLS

- **Vous êtes doctorant ou chercheur** et vous avez un contrat de travail en France OU vous êtes chercheur invité mais restez employé dans votre pays d'origine.
- **Vous êtes doctorant boursier inscrit** dans un établissement supérieur français avec un financement supérieur ou égal au seuil minimum autorisé pour les contrats doctoraux de droit public 1690 euros/mois.
- **Vous êtes chercheur ou doctorant boursier non inscrit** dans un établissement supérieur français avec un financement supérieur ou égal au seuil minimum autorisé pour les contrats doctoraux de droit public 1690 euros net/mois. Votre établissement d'accueil vous délivrera une convention de séjour de recherche.

Dans tous les cas votre demande de visa passeport talent chercheur s'effectuera auprès des autorités consulaires de votre pays d'origine sur présentation de votre convention d'accueil cerfa délivrée par votre établissement d'accueil s'il est accrédité.

Certificat de résidence algérien -Etudiant

- **Vous êtes doctorant inscrit** dans un établissement d'enseignement supérieur avec une bourse inférieure au seuil minimum autorisé de 1690 euros net/mois.
- **Vous êtes doctorant sur ressources propres**

Titre de séjour mention «Etudiant-programme de mobilité» ou mention «chercheur»

- Vous êtes doctorant ou chercheur relevant d'un programme de mobilité et séjournant dans un pays membre de l'Union Européenne. Vous devez vous rapprocher de votre établissement d'accueil en France afin d'évaluer si vous êtes dispensé de visa. (voir fiche «vos interlocuteurs»)

Visa touristique et stagiaire

- Ils ne peuvent être prolongés ou modifiés vers un autre statut. Si vous souhaitez prolonger votre séjour en France ou débiter une thèse, il faudra retourner dans votre pays de résidence/d'origine pour refaire une nouvelle demande de visa adaptée.

A SAVOIR

Le montant de financement autorisé pour une demande de visa passeport talent est évolutif. Contactez votre employeur pour connaître le minimum requis autorisé pour être éligible à une demande de visa passeport talent chercheur. A noter que vous pouvez consulter le montant de rémunération mensuel sur le site de Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033076467/>

À votre arrivée

- **Si vous êtes détenteur d'un visa court séjour (moins de 3 mois)** : vous n'avez pas de démarches à effectuer.
- **Si vous êtes détenteur d'un Visa Long Séjour (VLS) mention « Étudiant » et « carte de séjour à solliciter dans les deux mois »** : dès votre arrivée en France vous devez effectuer une demande de titre de séjour « Étudiant » sur le site de l'ANEF : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>

CONSEIL

Conservez bien vos identifiants d'accès à la plateforme, ils vous seront nécessaires pour le suivi de votre demande, et en cas de renouvellement de votre titre de séjour. A noter qu'à ce stade sur l'ANEF il n'est pas possible de modifier un identifiant qu'on a perdu.

Si vous êtes détenteur d'un visa Scientifique-Chercheur VLS : vous devez faire une demande de certificat de résidence algérien scientifique-chercheur dans les 2 mois suivant votre arrivée sur la **plateforme ANEF. Consultez le tutoriel dédié.** Vous recevrez une attestation de décision favorable valable de 4 à 6 mois en attendant l'instruction de votre demande de titre et la délivrance de votre titre de séjour.
Attention, celui-ci aura une durée fixe d'1 an et sera à renouveler chaque année.

A SAVOIR

Un numéro de téléphone portable français est demandé par la préfecture pour toute demande de titre de séjour.

Pendant votre séjour

RENOUVELER VOTRE TITRE DE SÉJOUR

Si vous souhaitez rester en France après la date de validité de votre titre de séjour, nous vous conseillons de faire une demande de renouvellement de titre de séjour **entre le 4^e et 2^e mois avant la date d'expiration de votre titre actuel.** Rapprochez-vous de votre référent dans votre établissement d'accueil pour préparer votre demande ou prenez contact avec science accueil <https://www.science-accueil.org/demande-science-accueil/>

Pour plus de détails sur les différentes procédures et les documents requis : <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/accueil-des-publics-internationaux/demarches-administratives/visa-et-titres-de-sejour>

- **Vous avez un Certificat de résidence algérien « Étudiant » qui arrive à expiration, et votre situation n'a pas changé** : vous pourrez renouveler votre demande de titre de séjour Étudiant sur la **plateforme ANEF.** Pour vous aider à faire votre déclaration en ligne, consultez le **tutoriel Campus France.**
- **Vous avez un Certificat de résidence algérien « Étudiant » et souhaitez changer de statut (signature d'un contrat de travail en France et obtention d'une convention d'accueil)** : vous pouvez faire une première demande de Certificat de résidence algérien « Scientifique-Chercheur » sur la **plateforme ANEF.**

A SAVOIR

Il n'est en revanche plus possible de revenir après cela à un statut ETUDIANT, sauf à retourner dans votre pays de résidence et refaire une demande complète de visa.

- **Vous avez un Certificat de résidence algérien « Scientifique-Chercheur » ou un VLS-TS « Scientifique-Chercheur » et votre contrat de travail ou votre séjour (chercheur invité ou boursier) est prolongé** : une nouvelle convention d'accueil devra être éditée par votre laboratoire ou institution d'accueil. Vous pourrez alors faire une demande de renouvellement de votre titre de séjour et obtenir un nouveau Certificat de résidence algérien « Scientifique-Chercheur » sur la plateforme démarches simplifiées de la préfecture de votre lieu de domiciliation.

STATUT ÉTUDIANT ET TEMPS DE TRAVAIL

Si vous souhaitez travailler, vous devez demander une autorisation de travail (AT), avant de débiter votre activité. La demande autorisation de travail se fait sur la plateforme ANEF. Contactez votre employeur pour connaître la marche à suivre.

À la fin de votre séjour

- **Vous êtes en phase de rédaction de votre thèse et avez un nouveau contrat de travail** (prolongation de votre ancien contrat ou nouvel employeur) : vous pouvez refaire une demande de titre de séjour scientifique - chercheur sur présentation de votre nouvelle convention d'accueil.

- **Vous terminez votre thèse et n'avez plus de contrat de travail et souhaitez prétendre au chômage :** veuillez vous rapprocher de votre service des Ressources Humaines pour obtenir votre **Attestation Pôle emploi*** le dernier jour de votre contrat et des conseils sur les démarches à suivre. Vous pourrez soit faire une demande de prolongation de votre titre de séjour sur présentation de votre déclaration d'enregistrement à Pôle emploi, soit demander une carte de séjour RECE (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17319>) ou une APS si vous êtes originaire d'un pays ayant signé un accord sur les flux migratoires avec la France (<https://www.campusfrance.org/fr/l-autorisation-provisoire-de-sejour-ou-aps>).

A SAVOIR

Les cartes RECE et APS sont valables 1 an et ne sont pas renouvelables.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur principal au sein de votre laboratoire ou de votre établissement d'accueil.

Voir fiche « Vos interlocuteurs »

Vous pouvez également contacter **l'association Science Accueil** pour être orienté dans vos démarches.

Informations utiles

• Comment connaître ma préfecture de rattachement ?

Elle dépend de votre lieu d'habitation. Pour la trouver, consultez le site de votre département

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures>

• Pour signaler un changement de domicile ou d'état civil, la démarche s'effectue en ligne ici :

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

• Pour payer la taxe sur les titres de séjour en timbre fiscal

Sauf exception, chaque demande de visa ou de titre de séjour est payante à l'aide d'un timbre fiscal.

Les timbres fiscaux sont disponibles auprès des bureaux de tabac (demandez un timbre fiscal électronique « titre pour étrangers ») ou sous forme de timbre dématérialisé sur le site de l'ANEF ou sur le site des impôts.

Consultez les montants en vigueur.

• Vous venez en famille

Consultez la page dédiée sur le site de l'Université Paris-Saclay :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/accueil-des-publics-internationaux/demarches-administratives/visa-et-titres-de-sejour/venir-avec-sa-famille>

Lexique

ANEF : Administration Numérique pour les Étrangers en France (<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>). Plateforme pour la procédure dématérialisée de demande de titre de séjour.

Attestation de décision favorable : document provisoire de séjour délivré après instruction de votre demande de titre de séjour sur la plateforme ANEF. Le délai peut-être de plusieurs semaines. L'attestation vous permet de séjourner régulièrement en France, de voyager et, selon le cas, de travailler.

L'attestation de prolongation d'instruction : document délivré lorsque la préfecture a besoin de plus de temps pour instruire un dossier. Il maintient l'étranger en situation régulière en France et justifie le maintien de l'ensemble des droits ouverts en raison du titre de séjour précédemment détenu.

APS : Autorisation Provisoire de Séjour

Attestation Pôle emploi : document délivré par le service des Ressources Humaines de votre établissement employeur, prouvant votre statut de salarié et mentionnant les dates de votre contrat de travail. Elle vous permet de vous inscrire sur la liste des demandeurs d'emploi en France et de faire valoir vos droits éventuels aux allocations chômage.

Convention d'accueil : document officiel délivré par votre établissement d'accueil ou votre établissement employeur. Ce document atteste de votre statut de chercheur / enseignant, de l'objet de vos recherches et des dates de séjour en France. La convention vaut autorisation de travail sur le territoire dans le cadre de vos recherches. La convention d'accueil est requise pour chaque demande de visa ou titre de séjour Passeport-Talent Chercheur. L'original est à conserver par le chercheur pendant toute la durée de son séjour.

Convention de séjour de recherche : document qui cadre le séjour des doctorants et chercheurs boursiers en fixant les modalités en matière de propriété intellectuelle, de déclaration de risques d'accident de travail et maladies professionnelles. Il mentionne également le montant du financement requis pour accueillir un doctorant ou un chercheur dans le cadre d'un séjour de recherche.

RECE : Carte de séjour « recherche d'emploi/création d'entreprise »

Récépissé : document provisoire de séjour délivré lors de votre dépôt de demande de titre de séjour en sous-préfecture. Il vous permet de séjourner régulièrement en France et, selon le cas, de travailler.

Titre de séjour : document officiel attestant votre droit de résider et, selon le cas, de travailler en France. Cette carte plastifiée est délivrée par la préfecture ou la sous-préfecture de votre lieu de résidence en France.

Visa : droit d'entrée sur le territoire français, délivré par le Consulat de France dans votre pays de résidence avant votre venue en France.

VLS : Visa Long Séjour

VLS-TS : Visa Long Séjour valant Titre de Séjour

Logement

Les campus de l'Université Paris-Saclay sont principalement situés au sud de Paris. Selon votre faculté, IUT, grande école ou université-membre associée de rattachement, l'emplacement de vos cours pourra être le Kremlin-Bicêtre, Sceaux, Orsay, Bures, Gif-sur-Yvette, Cachan, Évry, Versailles, Guyancourt, Vélizy, Rambouillet, Mantes-la-Jolie ou Mantes-la-Ville.

Toutes ces communes se trouvent sur la ligne B, C ou D du RER, à environ 30-50 minutes de Paris. Renseignez-vous en amont sur la localisation de vos cours et/ou de votre laboratoire ainsi que sur les transports à proximité. Voir fiche « Transports ».

Préparer votre départ

IMPORTANT

Avant votre arrivée en France, vous devez trouver un logement, même s'il est temporaire. Rapprochez-vous du service dédié dans votre établissement de rattachement (**consultez la page Logement de l'Université Paris-Saclay**) ou renseignez-vous auprès de votre laboratoire pour connaître les offres de logement. Consultez le Guide du logement étudiant et **la Carte du logement étudiant Université Paris-Saclay**.

ATTENTION

Fausse annonces, loyers exorbitants, marchands de listes, frais à verser en avance... Les arnaques aux logements sont bien réelles. Soyez très vigilants.

Méfiez-vous des loyers trop bas.

À Paris, comptez 400 euros pour une chambre en résidence universitaire du CROUS et au minimum 800 euros pour un studio dans le privé.

N'envoyez jamais d'argent à distance sans avoir signé un contrat de location et avoir échangé directement avec un organisme.

À votre arrivée

AVOIR UN GARANT & PREVOIR LE DEPOT DE GARANTIE

Il est obligatoire d'avoir un garant pour louer un appartement en France. Un garant est une personne qui se porte caution pour vous, c'est-à-dire qu'elle s'engage à payer votre loyer si vous n'avez plus les moyens de le faire. Si vous n'avez pas de garant, différents dispositifs peuvent s'appliquer en fonction de votre profil :

- **Visale, la Caution Locative Étudiante**, qui est une garantie gratuite de l'Etat permettant aux étudiants ayant entre 18 et 30 ans dépourvus de garants personnels d'accéder plus facilement à un logement.
- **Vous n'êtes pas éligible au dispositif VISALE** ou que le propriétaire de votre logement ne le reconnaît pas, vous pouvez avoir recours au dispositif **Garant Me**.

Certains bailleurs pourront vous demander de payer un dépôt de garantie au moment de la signature du bail. Cette somme correspond à minima à 1 mois de loyer hors charges. Elle permettra au bailleur de couvrir les éventuelles dégradations anormales constatées lors de l'état des lieux de sortie. Le dépôt de garantie a vocation à vous être remboursé en tout ou en partie et au plus tard 2 mois après votre départ.

- **L'avance LOCA-PASS**, un prêt de maximum 1 200€ à taux 0% pour financer le dépôt de garantie. Il devra être remboursé en 25 mois maximum. (*Attention, un prêt vous engage. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager*)

Quitter votre logement

L'OFFRE DE LOGEMENT

Retrouvez les offres dédiées aux étudiants de l'Université Paris-Saclay sur la plateforme CASA : <https://casa.universite-paris-saclay.fr/fr/>

Pour un logement en résidence universitaire, rapprochez-vous des services de votre établissement pour connaître votre éligibilité et la procédure à suivre.

Dans le secteur privé, plusieurs options s'offrent à vous :

- **Louer via une agence immobilière.** Vous pouvez consulter les sites Se Loger ou, pour Paris uniquement, Lodgis.

- **Louer via des plateformes d'offres étudiantes dédiées :** Studapart, Lokaviz.

Pour un loyer plus économique, vous pouvez envisager :

- **La colocation** – consultez les sites appartager, roomlala, immojeune, ou la carte des colocs.

- **Le logement contre service ou intergénérationnel :** ensemble2générations, cohomly et le Pari Solidaire

Pour être accompagné dans votre recherche de logement, vous pouvez contacter une association partenaire de l'Université Paris-Saclay :

- **Héberjeunes** - Association du logement étudiant.
- **Science Accueil** – Centre Euraxess spécialisé dans l'accueil des scientifiques à Paris-Saclay.

Pour pouvoir accéder à votre logement, vous devrez présenter une attestation d'assurance habitation. Voir fiche « Assurances »

LES AIDES AU LOGEMENT

Selon votre profil, vous pouvez obtenir des aides de l'Etat pour financer votre logement :

- **l'APL, l'Aide Personnalisée au Logement** est calculée en fonction des ressources familiales et du montant de votre loyer. Renseignez-vous auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de votre département de résidence : <http://www.caf.fr>

- **l'ALS, l'Allocation Logement à caractère Social**, calculée en fonction de vos ressources.

- **l'ALF, Allocation de Logement Familiale**, calculée en fonction de votre situation familiale.

Vous devez informer le bailleur de votre logement en respectant un délai de préavis. Le préavis est d'un mois pour un logement loué en meublé et de trois mois pour un logement loué vide. En région parisienne, de nombreux logements se trouvent **en zone tendue**. Dans ce cas, le préavis est d'un mois.

Avant de quitter les lieux, vous devrez réaliser un état des lieux de sortie. Si ce dernier correspond à l'état des lieux réalisé à l'entrée dans le logement, le bailleur vous reversera votre dépôt de garantie dans un délai de deux mois maximum.

Pour plus d'informations sur les étapes à suivre, **consultez le site du service public**.

Lexique

Bailleur : un bailleur désigne une personne physique ou morale, généralement propriétaire d'un bien immobilier et qui met celui-ci en location.

Dépôt de garantie : parfois appelé caution, il est destiné à payer d'éventuels futurs manquements du locataire (loyer ou charges impayés, réparations locatives non faites ...).

Studio : pièce unique avec un coin cuisine

T2 ou F2 : appartement deux pièces

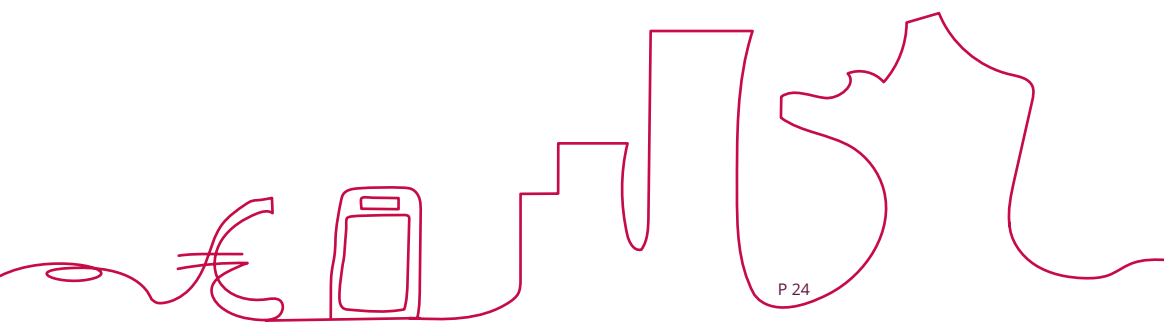
SdB : salle de bains (avec une baignoire)

Salle d'eau : salle de douche

Appt. : appartement

RdC : Rez-de-chaussée

CC : charges comprises. Les charges sont les frais à ajouter au prix du loyer pour l'entretien de l'immeuble et les services communs à tous ses habitants (eau, électricité, chauffage, ménage des parties communes, ramassage des poubelles...)



Santé

À la rentrée universitaire, nous vous recommandons d'arriver avec une assurance maladie privée qui vous couvrira pendant les premiers mois, le temps d'entamer vos démarches d'affiliation à la sécurité sociale française.

Dès votre arrivée et votre inscription à l'Université Paris-Saclay, vous pouvez commencer vos démarches d'affiliation à la sécurité sociale.

S'AFFILIER À L'ASSURANCE MALADIE

• Vous avez un contrat de travail en France

Les doctorants et chercheurs détenteurs d'un visa « Passeport-Talent Chercheur » ou « Scientifique Chercheur » doivent faire une demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie auprès de la CPAM de Paris (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) afin d'obtenir un numéro de sécurité sociale. Le formulaire S1106 de « demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie » ainsi que les pièces justificatives doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Assurance Maladie
SRI/Talents
75948 PARIS Cedex 19

NB : Pensez à vous munir de votre certificat de naissance traduit en Français par une personne assermentée, il vous sera demandé pour vous inscrire.

Contactez le service des ressources humaines :

- Si vous êtes accompagné par votre conjoint(e) et/ou vos enfants et en fonction de leur situation, ils pourront bénéficier de votre couverture maladie

Vous êtes accueilli dans le cadre d'une convention de séjour de recherche. Vous êtes chercheur ou doctorant boursier non inscrit auprès d'un établissement d'enseignement supérieur français

- **Votre séjour est de 6 mois ou plus** : vous bénéficiez de la protection universelle maladie (PUMA) au titre de la résidence avec un délai de carence de 6 mois. Vous devez compléter le [formulaire S1106](#) et le retourner à la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence avec votre convention d'accueil.

ATTENTION

vous devez impérativement souscrire à une assurance santé privée pour couvrir les trois premiers mois de votre séjour

Vous êtes doctorant boursier inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français :

- Vous bénéficiez une affiliation immédiate à la Protection universelle maladie (PUMA), sans aucun délai de carence sous condition de la régularité du séjour. Vous devez compléter le [formulaire S1106](#) et le retourner à la caisse d'assurance Maladie de votre lieu de résidence avec votre convention d'accueil cerfa.

Dans tous les cas, si vous souhaitez rattacher vos enfants mineurs présents sur le territoire français à votre compte vous devez compléter et retourner le [formulaire S3705](#) à la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence. Selon votre nationalité, vous pouvez consulter les informations sur la constitution d'une demande de PUMA et les justificatifs à fournir via le site dédié <https://www.ameli.fr/assurance/droits-demarches/principes/protection-universelle-maladie>



Vous êtes doctorant sous statut étudiant Vous n'avez pas de contrat de travail en France

Vous êtes considéré comme un étudiant par la CPAM

• Les doctorants non-salariés sur statut étudiant sont considérés comme des étudiants par la CPAM. Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur français, l'inscription à l'Assurance Maladie se fait directement en ligne à l'adresse

www.etudiant-etranger.ameli.fr

• Vous êtes européen : avant votre arrivée en France, vous devez demander une carte européenne d'assurance maladie auprès de votre assurance dans votre pays d'origine.

Si vous venez étudier pour une durée de moins de 3 mois, vous devez être couvert par l'assurance maladie de votre pays d'origine ou par une assurance privée.

LE REMBOURSEMENT DES SOINS

L'Assurance Maladie vous attribuera dans un premier temps un numéro de sécurité sociale provisoire. Ce dernier ouvre vos droits à l'assurance maladie mais vous devrez avancer les frais et vous faire rembourser sur la base de vos feuilles de soin.

Vous obtiendrez ensuite un numéro de sécurité sociale définitif et une carte vitale. Vous devrez alors suivre la procédure suivante :

• Déclarez un médecin traitant

En France, pour avoir accès à certains soins spécialisés (hors gynécologie, ophtalmologie, stomatologie, et psychiatrie pour les moins de 25 ans) et être mieux remboursé, vous devez avoir un médecin traitant. C'est lui que vous consultez en premier pour un avis sur votre santé, qui s'assure que votre suivi médical est optimal. Vous pouvez déclarer votre médecin traitant dès votre première consultation.

• Créez votre espace personnel

Activez votre compte Ameli sur www.ameli.fr et renseignez ou mettez à jour vos informations : adresse postale, RIB, médecin traitant.

• **Pensez à mettre à jour votre carte Vitale** par exemple en pharmacie sur les bornes prévues à cet effet.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

L'Assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais de santé si vous consultez votre médecin traitant. Pour être remboursé à 100%, vous devez souscrire à une assurance complémentaire santé (également appelée mutuelle) qui prendra en charge les 30% restants.

Pour trouver une assurance complémentaire santé, vous pouvez directement faire une recherche sur internet et utiliser un comparateur en ligne afin d'obtenir un tarif idéal en fonction de vos besoins (dentaire, optique, ...)

Pendant le séjour

SANTÉ MENTALE

Déménager dans un autre pays peut représenter une épreuve psychologique (isolement, mal-être, mal du pays, ...). N'hésitez pas à en parler autour de vous.

• Vous êtes doctorant

Les différents IUT, facultés, universités-membres associées et grandes écoles de l'Université Paris-Saclay proposent aux étudiants des consultations psychologiques de prévention gratuites par le biais de la médecine préventive. Pour prendre un rendez-vous, contactez l'infirmerie de votre établissement.

En France, des services gratuits et anonymes sont également à votre disposition :

• Nightline Saclay : 01 85 40 20 10

Service ouvert 7j/7 / de 21h à 2h30 du matin

ligne gratuite d'écoute, de soutien et d'information gérée par des étudiants formés à l'écoute active, pour les étudiants.

• Bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU). Les consultations des BAPU sont prises en charge par les organismes de sécurité sociale à 100% et elles peuvent avoir lieu en anglais.

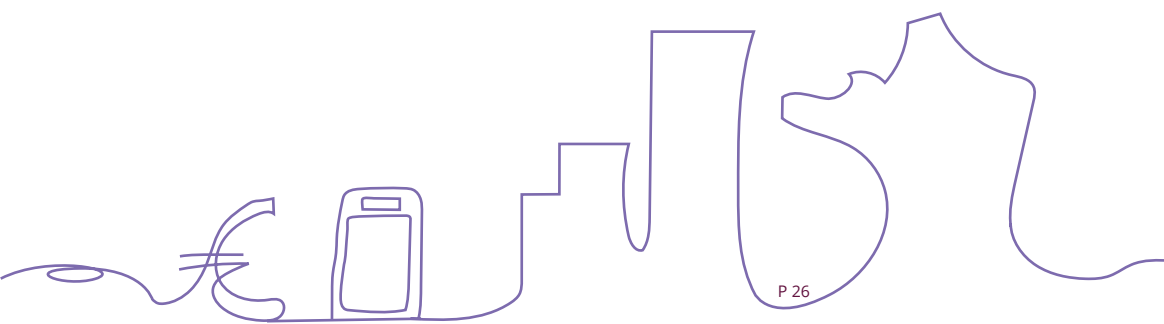
Pour plus d'informations :

<https://www.soutien-etudiant.info/>

• Vous êtes chercheur ou enseignant-chercheur

• Rapprochez-vous du service de médecine du personnel de votre employeur.

• Votre médecin traitant peut également vous accompagner dans vos démarches et vous orienter vers des spécialistes.



• **Le programme Réassurance de l'association Science Accueil**, partenaire de l'Université Paris-Saclay, est destiné aux étudiants et chercheurs étrangers qui peinent à trouver leurs marques en France, ont le mal du pays ou sont angoissés.

CONTACTS UTILES ET D'URGENCE

• **Centre de contact de l'Assurance Maladie.**
Appelez le 3646 pour obtenir des renseignements sur vos droits et démarches, poser une question sur votre dossier, signaler un changement de situation ou encore consulter vos remboursements.

• Le Service de Santé des Etudiants (SSE)

Le SSE accueille gratuitement les étudiants des composantes universitaires de l'Université Paris-Saclay. L'équipe du SSE se tient à votre disposition pour vous aider à mener à bien vos études dans les meilleures conditions physiques, psychiques et sociales. L'équipe se compose de médecins, infirmières, psychologues, d'une diététicienne, d'un tabacologue, d'un chargé de mission en santé publique et d'une assistante de direction.
Contact : sante-etudiants@universite-paris-saclay.fr

Pour connaître vos contacts dans votre IUT, faculté, grande école ou université membre-associée, n'hésitez pas à vous référer au site de l'Université Paris-Saclay : <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/sante-et-bien-etre>

• Service Handicap

Si vous rencontrez un problème de santé ponctuel ou permanent, n'hésitez pas à contacter le service Handicap de votre établissement. Ce service peut vous aider à bénéficier d'aménagements dans le cadre de vos études ou de votre travail en toute confidentialité. Retrouvez tous les contacts des services et correspondants handicap pour les étudiants et les personnels sur la page suivante : <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/handicap/contacts-handicap>

• Numéros d'urgence

Police : 17

Pompiers : 18

Service d'aide médicale d'urgence (SAMU) : 15

Lexique

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Organisme qui gère les droits à l'assurance maladie en France

Ameli : site officiel de l'Assurance Maladie en ligne.

APASO : Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation. (apaso.fr)

AAF : Association Addictions France (addictions-france.org)

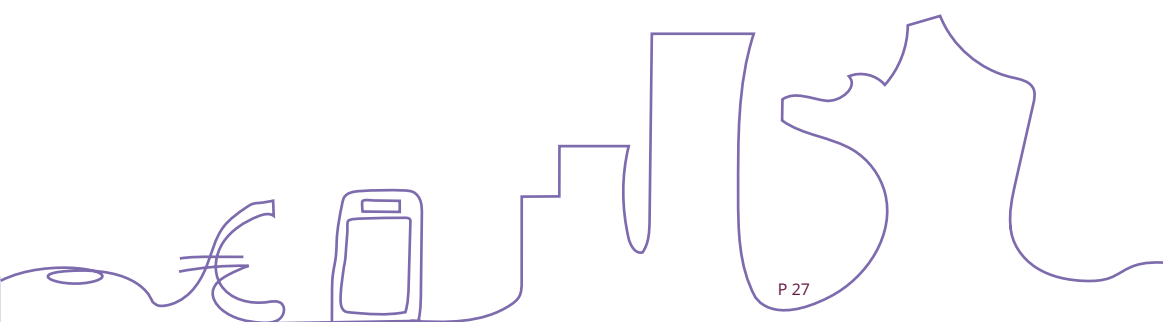
BAPU : Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire

PUMA : Protection Universelle Maladie

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Organisme qui gère les droits à l'assurance maladie en France

Délai de carence : Période qui s'écoule entre l'ouverture d'un droit et le versement des prestations correspondantes



Assurance responsabilité civile et habitation

Préparer votre départ

A VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE VOUS DEVREZ SOUSCRIRE OBLIGATOIREMENT À DEUX ASSURANCES :

- **L'assurance responsabilité civile** : elle vous protège pour les dégâts que vous pourriez causer accidentellement aux autres.
- **L'assurance habitation** : elle vous permet d'être indemnisé par votre compagnie d'assurance en cas de sinistre dans votre logement

CONSEIL

Les assureurs proposent ces deux couvertures au sein d'une même formule. Quelque temps avant votre départ, vous pouvez donc regarder et démarcher les assurances habitations comprenant la clause de responsabilité civile.

Les banques, les mutuelles étudiantes et les compagnies d'assurances proposent tous ces services. Selon les contrats, les garanties peuvent varier, par exemple le nombre de personnes couvertes par le contrat, le montant des franchises, les plafonds, les exclusions de garantie. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre établissement afin de savoir si vous pouvez bénéficier de partenariats à des tarifs avantageux.

À votre arrivée

- **Pour pouvoir accéder à votre nouveau logement**, vous devrez fournir au bailleur une attestation d'assurance habitation.
- **Pour vous inscrire à l'Université Paris-Saclay**, l'assurance responsabilité civile sera exigée. Sans cela, vous ne pourrez pas finaliser votre inscription.

À la fin de votre séjour

À la fin de votre contrat, vous avez la possibilité de résilier votre contrat d'assurance habitation et donc votre assurance responsabilité civile.

Pour cela, il faudra envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à votre assureur afin de l'informer de votre décision.

Dans ce courrier, il conviendra de renseigner les informations pertinentes qui permettront le suivi de votre dossier, telles que : votre nom, votre prénom, votre adresse, votre numéro de contrat, la durée du préavis de résiliation prévue dans le contrat que vous avez signé et la date à laquelle vous souhaitez résilier le contrat en cours.

Consultez le site du service public pour des informations supplémentaires sur les conditions de résiliation de l'assurance habitation.



Téléphonie et internet

Avoir un numéro de téléphone français vous sera nécessaire pour certaines démarches liées à votre installation en France (banque, logement, etc.). Nous vous conseillons d'entamer cette démarche le plus tôt possible.

À votre arrivée

TÉLÉPHONIE MOBILE

Vous avez la possibilité de souscrire à un abonnement mensuel ou d'acheter des cartes prépayées qui sont plus coûteuses sur le long terme mais moins contraignantes à votre arrivée.

- **La durée de votre engagement**

Pensez à choisir une formule adaptée à la durée de votre séjour avec ou sans abonnement. Les forfaits sans engagement vous permettent de rompre le contrat à tout moment. Ils sont ainsi adaptés aux internationaux qui viennent en France pour un séjour de courte durée. Les forfaits avec engagement durent généralement de 12 à 24 mois. Le contrat propose un téléphone avec un prix attractif.

- **Coût**

Les offres classiques sont généralement de 15 à 40€/mois pour les plus complètes.

La plupart des fournisseurs proposent des offres alternatives à bas coût (de 2 à 12€/mois) qui s'avèrent souvent suffisantes selon vos besoins.

- **Frais d'itinérance dans l'espace européen**

Les appels, les SMS et MMS ne sont pas surtaxés au sein de l'Union européenne. Cela s'applique également aux données internet dans la limite d'un plafond défini par votre opérateur initial.

- **Internet**

Il existe de nombreux opérateurs téléphoniques qui proposent une offre complète englobant l'accès à internet, la ligne de téléphone fixe et l'accès aux chaînes de télévision.

Le coût moyen varie entre 20 et 50€/mois.

Comptez un délai moyen de 8 à 21 jours pour une ouverture de ligne (ADSL ou fibre optique) dans votre logement.

À la fin de votre séjour

Clôturez vos différents abonnements (internet, téléphone, logement, banque, transport et inscriptions diverses).

Pour certains, un simple clic sur un site internet suffit. Pour d'autres, il faudra rédiger un courrier à envoyer par recommandé avec accusé de réception, éventuellement avec des pièces justificatives (exemple : preuve de déménagement à l'étranger). Pensez à bien vous renseigner en amont afin d'éviter des frais supplémentaires.



Banque

Il est important de posséder un compte en banque français pour simplifier vos formalités bancaires. Les versements de salaires et les remboursements de frais de santé sont versés uniquement sur un compte en banque français.

Vous avez le choix entre plusieurs banques, les banques physiques ou les banques en ligne.

Préparer votre départ

Vous pouvez ouvrir un compte bancaire dans la banque de votre choix. Voici des exemples de banques les plus répandues en France : la Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, Caisse d'Épargne ou encore le réseau des bureaux de Poste si vous optez pour un compte bancaire à La Poste.

Avant votre départ, prenez le temps de regarder et de comparer les offres bancaires.

À votre arrivée

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Vous devrez fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Certaines banques peuvent demander :

- Une copie de votre signature manuscrite
- Un premier versement sur le compte
- Votre RIB actuel
- Votre dernière fiche de paie (sinon, contrat avec mention du salaire)
- Votre certificat de scolarité pour bénéficier des offres étudiantes

Les banques peuvent proposer des offres spéciales pour les étudiants, il faudra donc démarcher plusieurs banques afin de comparer leurs offres étudiant si vous êtes concernés.

À la fin de votre séjour

CLÔTURER VOTRE COMPTE

A la fin de votre séjour, il conviendra de clôturer votre compte bancaire. Il vous suffit d'envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception. Pour télécharger un modèle de courrier, [rendez-vous sur le site du service public](#).

Dans ce courrier, il faudra exprimer votre souhait de clôturer votre compte en banque en y mentionnant les informations suivantes :

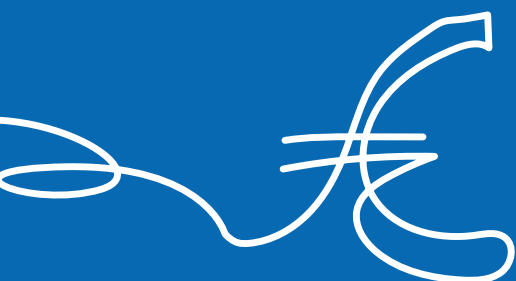
- Votre nom et prénom
- Le nom de votre agence bancaire (domiciliation du compte)
- Les coordonnées de votre compte
- Les coordonnées de votre nouveau compte bancaire (si votre compte est toujours créditeur et que vous souhaitez récupérer votre solde)
- La date de la demande
- Votre signature

Vous devrez également rendre vos moyens de paiement (carte bleue et chéquier) à votre banque lors de la clôture de votre compte.

Cependant, nous vous invitons à contacter votre conseiller afin de vous renseigner sur d'éventuelles démarches complémentaires et le délai de traitement. Il est important de noter que vos démarches de clôture ne comportent aucun frais.

ATTENTION

Lors de la fermeture de votre compte, il conviendra de vérifier si votre solde n'est pas débiteur et que vos prélèvements et versements automatiques ont été transférés sur votre nouveau compte bancaire



Scolarité et gardes d'enfant

Préparer votre départ

LA SCOLARITÉ EN FRANCE

Le système éducatif français est composé de quatre grands niveaux : l'école maternelle, l'école élémentaire, l'école secondaire (collège & lycée) et l'enseignement supérieur. Le système scolaire français regroupe trois types d'établissements scolaires :

- **Les établissements publics dépendants de l'Etat**

Les écoles publiques sont entièrement gratuites. Le système éducatif français est fondé sur le principe de laïcité depuis la fin du XIXe siècle. L'éducation est obligatoire entre 3 et 16 ans.

Pour plus d'informations sur les grands principes du système éducatif français, [cliquez ici](#)

À SAVOIR : le lieu de résidence de la famille détermine l'établissement public dans lequel l'élève va suivre sa scolarité. Sous certaines conditions, il est possible de demander une dérogation. Il est conseillé d'anticiper ces démarches le plus tôt possible.

- **Les établissements privés sous contrat et soumis au contrôle de l'Etat.**

- **Les établissements privés hors contrat, soumis à des inspections de la part de l'Etat.**

Dans la catégorie des établissements privés, on trouve une diversité d'institutions, par exemple : les écoles de confession religieuse, les écoles bilingues, les écoles internationales, les écoles proposant des méthodes d'enseignement alternatif (type Montessori), etc.

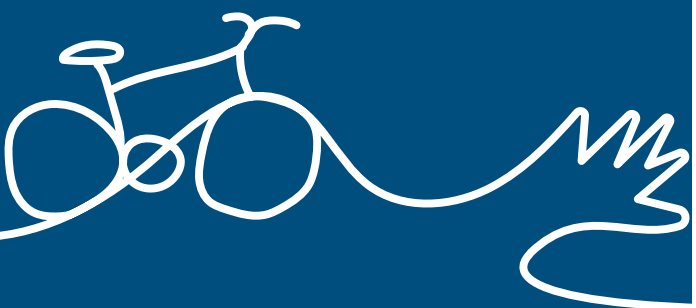
Pour retrouver tous les établissements scolaires de votre région, département ou ville, rendez-vous sur :

<https://www.education.gouv.fr/annuaire>

LE RYTHME SCOLAIRE

La rentrée a lieu début septembre et l'année scolaire se termine fin juin/début juillet. Une semaine d'école standard se déroule du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 16h30. Dans certaines écoles, les enfants peuvent avoir école le mercredi matin. En dehors des heures d'écoles, des systèmes de garde existent : l'accueil du matin et du soir, la cantine (pour le repas du midi) et l'étude surveillée (pour la fin de la journée en école élémentaire).

Il y a 5 périodes de vacances réparties sur une année. La France métropolitaine est découpée en 3 zones A, B et C qui regroupent les différentes régions académiques. Le **[calendrier de l'année scolaire](#)** en cours vous donnera la répartition exacte des périodes de vacances.



LA SCOLARITÉ DES ENFANTS NON FRANCOPHONES

Afin d'accueillir au mieux les enfants ne parlant pas le français, que l'on désigne par le terme "allophones", des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ont été mises en place. Ces unités permettent aux élèves d'être inscrits dans une classe correspondant à leur âge et niveau, tout en bénéficiant d'un enseignement renforcé en français selon leurs besoins et leurs acquis.

Le niveau de maîtrise de la langue française de l'enfant est évalué à son arrivée afin de mettre en place un accompagnement personnalisé.

À votre arrivée

INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE

Afin d'être accompagné lors de l'inscription de votre enfant à l'école, vous pouvez contacter le **CASNAV de votre département**.

Consultez les pages du service public pour plus d'informations sur l'inscription **des enfants allophones à l'école maternelle, élémentaire, au collège ou au lycée**.

LES SYSTÈMES DE GARDE

Avant 3 ans, votre enfant n'est pas en âge d'intégrer l'école. Il existe différents systèmes de garde pour les enfants de 2 mois à 3 ans.

Pour trouver un mode d'accueil, renseignez-vous auprès de la mairie de votre ville ou consultez le **site dédié de la Caisse d'Allocations Familiales**.

- **La garde d'enfants en collectif : la crèche collective, la micro-crèche ou la crèche parentale**

Le coût de la crèche collective est calculé en fonction de votre revenu. N'hésitez pas à vous renseigner sur les tarifs au moment de votre inscription.

- **Les jardins d'enfants**

Les jardins d'enfants accueillent des enfants de deux à six ans. Ils présentent une formule d'accueil à mi-chemin entre la crèche et l'école maternelle.

- **Un.e assistant.e maternel.le ou la garde à domicile**

L'assistant.e maternel.le possède une qualification professionnelle et peut accueillir des enfants (maximum 4 enfants) à son domicile ou en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Pour plus d'information sur la garde à domicile et le recrutement d'un.e professionnel.le, rendez-vous sur pajemploi.urssaf.fr

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES ET LOISIRS POUR LES ENFANTS

- **Le centre de loisirs : pour enfants et adolescents**

Le centre de loisirs accueille les enfants sur les temps extrascolaires (vacances scolaires ou journée entière sans école hors weekend) et scolaires (la garderie du matin ou du soir).

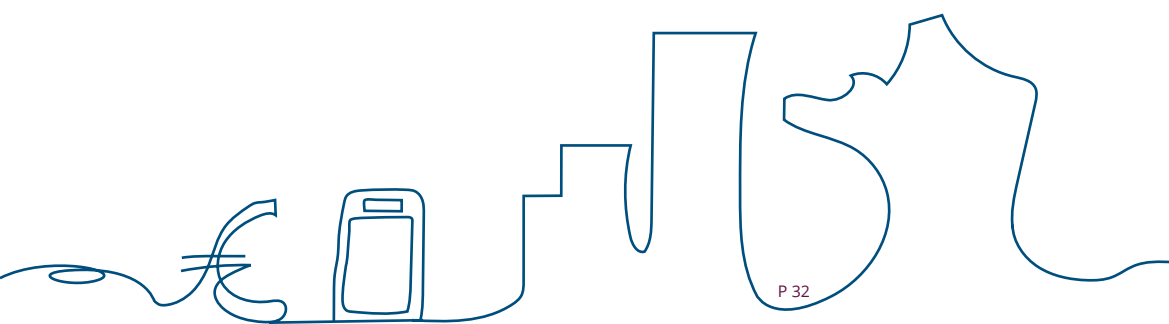
Des animateurs et animatrices spécialisés dans l'encadrement d'enfants proposent des activités de loisirs comme des activités manuelles, des jeux d'intérieur ou d'extérieur, des activités culturelles ou sportives, etc.

Pour inscrire votre enfant au centre de loisirs, rendez-vous directement auprès de la mairie de votre ville. Une participation financière vous sera demandée. Elle est calculée sur la base des revenus de la famille.

Pour plus d'informations sur les centres de loisirs, **cliquez ici**.

Lexique

CASNAV : Centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs



Impôts

Pendant votre séjour

L'IMPÔT SUR LE REVENU

- **Le prélèvement à la source**

L'impôt sur le revenu en France est prélevé à la source. Cela signifie que le montant de l'impôt est prélevé chaque mois sur le bulletin de paie. Ainsi, le paiement est étalé sur douze mois.

Vous pouvez consulter et modifier votre taux d'imposition sur le site www.impots.gouv.fr « votre espace particulier ». Pour accéder au site, il vous faudra un numéro fiscal. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en faire la demande en remplissant **le formulaire CERFA N°2043**

Le calcul du taux de prélèvement s'appuie sur les données renseignées dans la déclaration : revenus, personnes à charge, charges déductibles, dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt, etc.

Taux neutre : Il s'agit d'un taux non personnalisé qui ne tient pas compte de la situation familiale du salarié ou de ses autres revenus. Si vous venez d'arriver en France, le taux neutre s'applique par défaut.

Taux personnalisé : ce taux prend en compte votre situation personnelle et familiale ainsi que l'ensemble de vos revenus. Ce taux est calculé chaque année par l'administration fiscale à partir de la dernière déclaration de revenus.

Cas d'exonération : vous ne paierez pas d'impôt sur le revenu si vos revenus nets imposables se trouvent en dessous des seuils d'exonération. En 2022, le seuil d'exonération pour un célibataire sans enfant se situe à 15 547 € net imposable.

- **La déclaration de revenus annuels**

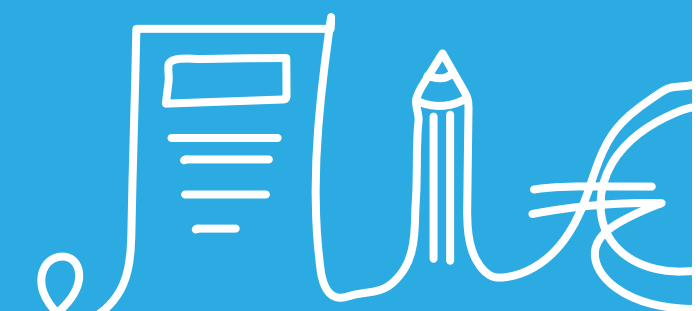
La déclaration de revenus est obligatoire. Cela ne signifie pas nécessairement que vous devrez payer des impôts.

En plus du prélèvement à la source, vous devez déclarer chaque année au printemps les revenus de l'année précédente. Par exemple, entre avril et juin 2024, vous aurez à déclarer les revenus de 2023. Cette déclaration permet d'ajuster votre taux de prélèvement à la source.

La première déclaration peut être réalisée en ligne, dès lors que vous disposez d'un numéro fiscal français.

Le **revenu net imposable** annuel est le montant à déclarer. Vous trouverez cette information sur votre dernière fiche de paie de l'année.

A titre d'information, le montant de l'impôt pour un célibataire sans enfant s'élève à environ 1 mois de salaire (sauf cas



d'exonération).

S'il existe une **convention internationale** entre votre pays et la France, vous pouvez être exonéré d'impôts. Pensez à l'indiquer quand vous faites votre déclaration de revenus : <https://www.impots.gouv.fr/portail/les-conventions-internationales>

Le centre d'impôt dont vous dépendez est fonction du lieu de résidence.

Retrouvez ici l'adresse du centre dont vous dépendez, notamment pour l'envoi des formulaires.

• **Plus d'informations :**

• Contactez la personne en charge de l'accueil des chercheurs internationaux de votre établissement pour plus de renseignements (voir « fiche vos interlocuteurs »).

• Direction des impôts des non-résidents :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/international>

• Posez vos questions à l'administration fiscale :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>

• L'association Science Accueil (Centre Euraxess) peut vous aider à déclarer vos revenus pour vous et votre famille : <https://www.science-accueil.org/>

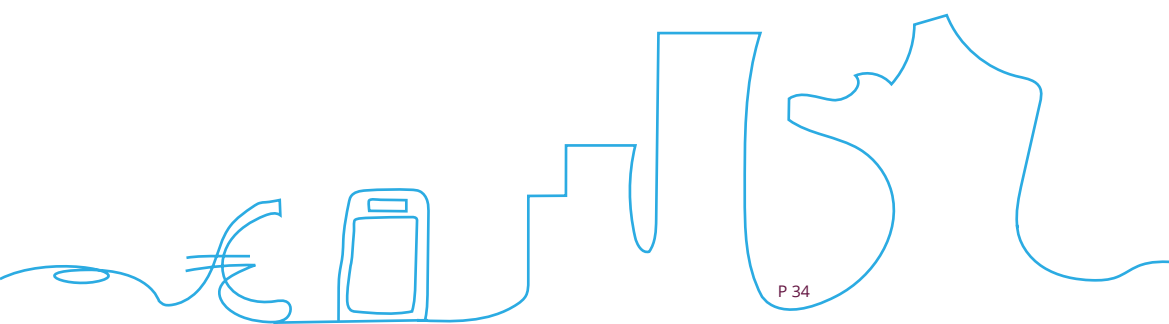
LA TAXE D'HABITATION

À partir du 1er janvier 2023, la taxe d'habitation est supprimée. Aucun locataire ni propriétaire ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

À la fin de votre séjour

À la fin de votre séjour, connectez-vous à votre « espace particulier » sur le site www.impots.gouv.fr et renseignez votre changement d'adresse.

L'année suivant votre départ, vous devrez penser à déclarer vos revenus perçus lors de votre dernière année en France.



Checklist à mettre dans votre valise

À votre arrivée en France, vous devrez présenter différents documents lors de vos démarches administratives. Vous trouverez ci-dessous une liste des documents indispensables.

Munissez-vous bien des documents originaux (pour tous les membres de la famille le cas échéant). Il est conseillé de photocopier tous ces documents et d'en conserver une version numérique (scan).

CONSEIL

Certains documents doivent être « apostillés » ou « légalisés » avant votre départ et traduits.
[Plus d'informations](#)

DOCUMENTS OFFICIELS

- Votre passeport
- Votre visa (le cas échéant)
- Votre acte de naissance (original et traduction assermentée en français)
- Un acte de mariage (le cas échéant)
- Un justificatif de ressources (contrat de travail) ou justificatif d'obtention de bourse
- Un justificatif de ressources de l'année précédente (fiches de paie, feuilles d'imposition)

DOCUMENTS RELATIFS À VOTRE SÉJOUR D'ÉTUDES OU DE RECHERCHE

- Votre attestation d'acceptation de votre établissement d'enseignement supérieur ou organisme de recherche
- Attestation(s) de niveau de langue (français, anglais, etc.)
- Convention de mobilité le cas échéant
- Vos diplômes
- Doctorant : relevés de notes des deux dernières années

INSTALLATION

- L'attestation d'hébergement imprimée
- Les documents demandés pour l'entrée dans le logement
- Votre permis de conduire (le cas échéant)
- La liste et les coordonnées de vos contacts en France en version papier

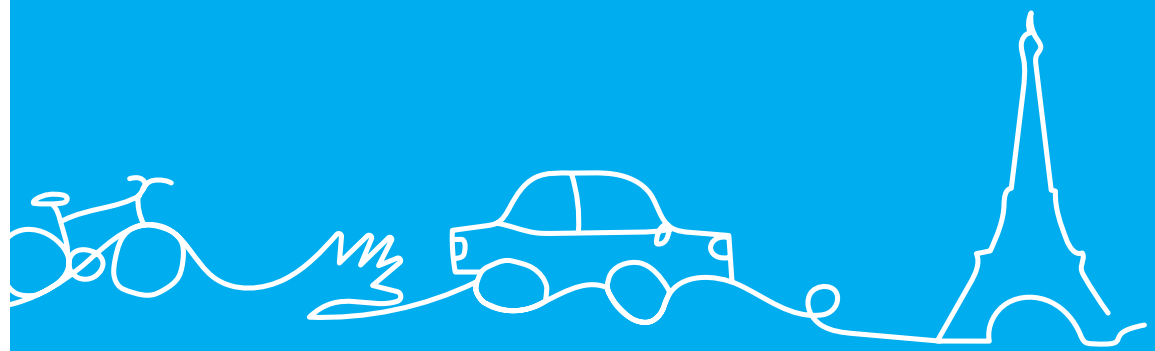
ASSURANCE ET SANTÉ

- Votre carnet de santé et de vaccination
- Si vous suivez un traitement médical : votre prescription (original et traduction française faite par votre médecin)
- Si vous êtes affilié à la sécurité sociale dans un pays européen : votre carte européenne d'assurance maladie
- Si vous êtes québécois : votre formulaire SE401Q102bis ou SE401Q106

EQUIPEMENTS

- Adaptateurs électriques





VIVRE en France

Budget et coût de la vie

En région parisienne, le coût de la vie est élevé. Nous vous conseillons de calculer votre budget en amont pour une arrivée en France plus sereine.

Préparer votre départ

QUELQUES REPÈRES

- Droits d'inscription pour une année de doctorat : 380€
- CVEC - Contribution de vie étudiante et de campus : 95€ (tarif 2022-2023)
- Loyer d'un appartement de 20m² à Paris / Île-de-France : environ 800€ par mois.
- Affiliation à une mutuelle : +30€
- Timbres fiscaux pour la validation de votre titre de séjour : de 50 à 250€
- Frais de tenue de compte en France : de 0 à 50€ par an
- Equipement de base (draps, couette, serviettes, ustensiles de cuisine, ...) : 100€
- Un café : à Paris environ 4€, en région parisienne environ 2,50€

En France, les prix indiqués sur les cartes au restaurant incluent le service. Ne vous sentez pas obligé de laisser un pourboire.

- Un abonnement en salle de sport : 30€ à 50€ par mois
- Une coupe chez un coiffeur : entre 20 et 40€ pour une coupe femme, 15 à 25€ pour une coupe homme.
- Une place de cinéma : de 8 à 12€.

NOTRE BON PLAN

Pour les sorties culturelles, des réductions pour les étudiants et les - 26 ans existent. Les musées nationaux sont gratuits tous les premiers dimanches du mois.

À votre arrivée

ANTICIPER LES PREMIÈRES DÉPENSES

Vous devrez avoir de l'argent en liquide pour effectuer vos premières dépenses. Cet argent vous servira, par exemple, à payer votre transport une fois arrivé à Paris. Pour vos retraits d'argent, des distributeurs automatiques de billets sont disponibles dans les aéroports.

Si vous devez changer de l'argent, nous vous recommandons de le faire auprès de votre banque dans votre pays de résidence. Il est plus avantageux de changer vos devises en les commandant à l'avance. Pendant votre voyage : vous trouverez des bureaux de change dans les aéroports et gares internationales.

Durant votre premier mois en France, vous devrez :

- Avancer le dépôt de garantie (montant équivalent à un loyer – ce dépôt vous sera rendu à votre départ si le logement est en bon état) ;
- Payer un à trois mois de loyer d'avance si vous louez un logement privé ;
- Payer une assurance habitation qui est obligatoire ;
- Payer les frais d'agence immobilière, le cas échéant (environ un mois de loyer) ;
- Si vous restez plus de trois mois, payer une taxe lors de la validation de votre visa.



Transports

Préparer votre départ

VENIR EN FRANCE

• Venir en train

Les trains des grandes lignes arrivent à Paris dans les Gare d'Austerlitz, Gare de Bercy, Gare de l'Est, Gare de Lyon, Gare Montparnasse, Gare du Nord et Gare Saint-Lazare.

Pour acheter des billets de train, consultez le site de [la SNCF](#), la société nationale des chemins de fer français.

• Venir en avion

Il existe deux aéroports internationaux à Paris :

Aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle (CDG)

Cet aéroport est situé au nord-est de la ville. Il compte trois terminaux (T1, T2, T3). Pour vous rendre d'un terminal à l'autre, vous pouvez emprunter le métro automatique gratuit CDGVAL.

Pour rejoindre Paris vous pouvez :

- Emprunter le RER B. Il s'agit de l'un des moyens de transport le moins cher pour se rendre à l'aéroport depuis Paris et en revenir. Il dessert Paris et sa banlieue. Comptez environ 35-40 minutes de temps de parcours entre Paris-Gare du Nord et Roissy - CDG.

Le billet aller-simple est à environ 11,40€. Le pass Navigo peut être utilisé sur ce parcours.

- Emprunter le bus : Roissybus assure la liaison entre Paris (Opéra) et l'Aéroport Charles-de-Gaulle. Tous les terminaux sont desservis.

Le prix d'un billet est de 11,50€ et le pass Navigo est accepté. Pour plus d'informations et pour acheter vos billets, consultez le site de [Paris aéroports](#).

Aéroport international d'Orly

Cet aéroport est situé au sud-ouest de Paris et se compose de plusieurs terminaux, Orly 1, 2, 3 et 4. Pour rejoindre Paris, vous pouvez :

- Emprunter la navette Orlyval jusqu'à la station Antony puis le RER B

- Emprunter le bus : Orlybus est une ligne d'autobus express qui relie Orly à Denfert-Rochereau (Sud de Paris). La fréquence de passage est d'environ toutes les 10 à 20 minutes pour un temps de trajet d'environ 35 minutes.

Le tarif du billet est fixé à 11,20€ en 2023 et le pass Navigo est valable. Pour plus d'informations et pour acheter vos billets, consultez le site de Paris aéroports.

À votre arrivée

SE DÉPLACER EN RÉGION PARISIENNE

• Metro, RER et bus

La région parisienne est divisée en 5 zones. La zone 1 correspond à Paris, et les zones 2, 3, 4, et 5 à la périphérie.

Voir la carte

Pour faciliter la préparation de vos trajets, vous pouvez utiliser le site [Vianavigo](#) ou l'application [City Mapper](#)

Pour plus d'informations sur l'achat de tickets à l'unité Navigo liberté+, [visitez le site de la RATP](#)



Deux types d'abonnement existent :

- **Forfait Imagine'R**

Destiné aux étudiants de moins de 26 ans pour l'ensemble des zones 1 à 5.

Tarif en vigueur en 2023 : 3650 € + 8€ de frais de dossier (abonnement de 12 mois).

- **Forfaits Navigo**

Disponible à la semaine au mois ou à l'année. Exemples de tarifs en vigueur en 2023 : Zones 1 à 5 : 30 €/semaine ou 84,10 €/mois

Pour les cartes Navigo et Imagine'R, vous pouvez souscrire à un abonnement en ligne sur le **site Navigo**.

- **En vélo**

- **Vélib**

Les vélos en libre service sont devenus un moyen de transport incontournable à Paris. Pour plus d'informations, **consultez le site velib'**

- **Zoov**

Dans le sud de Paris, la startup ZooV a déployé 500 vélos électriques et une quarantaine de stations. **Téléchargez l'application** pour trouver un vélo disponible et connaître le prix de votre trajet

SE DÉPLACER EN FRANCE

- **En train**

Le réseau ferré en France est vaste et dense. Le TGV (Train Grande Vitesse) permet de parcourir de longues distances en peu de temps. Les trains Intercités sont des lignes nationales qui ne roulent pas à grande vitesse ; le coût du trajet est donc plus économique. Enfin, les TER sont les trains et autocars régionaux.

De nombreuses cartes de réduction existent, ainsi que des TGV low-cost : les Ouigo

Renseignez-vous sur le site de la SNCF

- **Bus**

Pour des trajets nationaux et internationaux à bas coût, vous pouvez considérer les voyages en bus. Exemple : **Flixbus, Ouibus**

- **Covoiturage**

Le covoiturage est un moyen pratique et économique de vous déplacer en France.

Vous pouvez notamment consulter les sites spécialisés **Blablacar** et **Freecovoiturage**.

LES TRANSPORTS SUR L'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Plusieurs bus desservent les communes de l'agglomération de Paris-Saclay selon que vous vous trouvez sur le « Plateau » de Saclay ou dans la « vallée »

- Le « plateau » de Saclay plusieurs bus relient le plateau de Saclay aux communes environnantes et le campus « vallée » d'Orsay : bus 9, bus 7, bus 14, bus 11 et le bus 91.06
- Le campus « vallée » d'Orsay : les bus 6 et 7 vous permettra de vous rendre sur le « Plateau d'Orsay »

PERMIS DE CONDUIRE

- **Permis de conduire délivré par un état de l'espace économique européen (EEE)**

Vous pouvez conduire en France avec votre permis européen tant qu'il est en cours de validité.

- **Permis de conduire délivré par un état hors de l'espace économique européen (EEE)**

Vous pouvez conduire avec votre permis pour un court séjour (inférieur à 185 jours) ou pendant 1 an à partir de l'acquisition de votre résidence normale.

Pour continuer à conduire en France à l'issue de ce délai :

- Si votre pays est signataire d'un accord avec la France, vous devez échanger votre permis pour un permis de conduire français. Cet échange gratuit s'effectue en ligne sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

- Si votre permis n'est pas échangeable, vous devez passer l'examen du permis de conduire français.

Plus d'informations sur le site **officiel de l'administration française**.

À la fin de votre séjour

RÉSILIER OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT NAVIGO ANNUEL

Vous pouvez résilier votre abonnement Navigo annuel à tout moment :

- Par Internet depuis votre espace personnel Navigo
- Sur présentation du pass Navigo Annuel dans une agence commerciale
- Par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Agence Navigo Annuel.

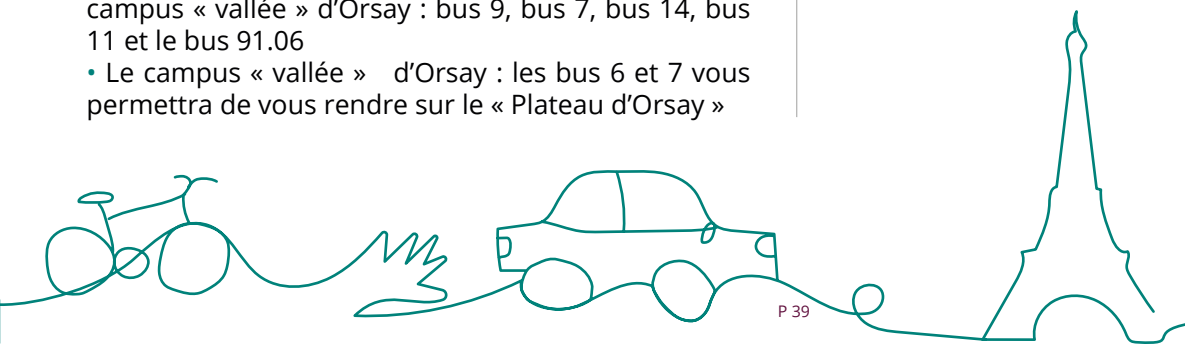
Si vous vous absentez pendant une période déterminée vous pouvez également **suspendre votre Navigo Annuel**.

Lexique

TER : train express régional

TGV : train grande vitesse

RER : Les RER sont des trains de banlieue qui relient la ville de Paris avec les banlieues environnantes. Les 5 différentes lignes sont désignées par des lettres A, B, C, D et E.



S'intégrer en France et à l'Université Paris-Saclay

Pour faciliter votre intégration, la connaissance de la langue française sera votre plus grand atout.

Apprendre le français

APPRENDRE LE FRANÇAIS EN LIGNE

- **DELTA**

Le **Dispositif En Langues pour un Travail en Autonomie (DELTA)** est à la disposition des étudiants internationaux de l'Université Paris-Saclay et offre des ressources en ligne pour vous aider dans l'apprentissage du français. Vous pouvez décider de travailler en autonomie ou bien d'être accompagné par un enseignant à travers un jeu de questions-réponses et de « fiches web ».

Pour y accéder, il vous suffit de posséder un compte mail dans l'un des établissements de l'Université Paris-Saclay ou bien d'être invité par un enseignant de FLE dans le cadre de ses cours.

Pour accéder aux outils et autres espaces en ligne conçus pour vous aider à perfectionner votre niveau de français, comprendre la vie en France à travers sa culture et apprendre à travailler dans un environnement universitaire français, consultez la page Ressources Langues et cultures.

- **MOOC : Etudier en France**

Pour vous familiariser avec le système universitaire français, la culture en France et l'environnement d'études, vous pouvez suivre le **MOOC étudier en France: French intermediate course B1-B2**.

- **QIOZ** est un site financé par la région Île-de-France. Il est gratuit et accessible à tout résident francilien.

- **Duolingo** est une application mobile qui permet d'apprendre du vocabulaire en français (ou dans une autre langue).

SUIVRE DES COURS EN LIGNE

Contactez les services de votre établissement afin de connaître l'offre de cours de FLE qui vous est proposée.

- **Centre de Langues Mutualisé Paris-Saclay**

Hébergé au sein du bâtiment Eiffel de CentraleSupélec, le CLM est dédié à l'apprentissage des langues. Il abrite également un centre de ressources ouvert à tous, proposant des équipements, ainsi que de la documentation, des livres, revues et journaux en nombreuses langues étrangères. Il propose également des événements linguistiques, culturels et artistiques tout au long de l'année.

Adresse : Bâtiment Eiffel, 8-10 rue Joliot-Curie, 91190 Gif-sur-Yvette.

Pour plus d'informations sur l'apprentissage du français, **cliquez ici**

Si vous dépendez de l'UFR de Sciences vous pouvez également **consulter la page dédiée**

- **Science Accueil**

Voir ci-après « S'intégrer localement »

S'intégrer à l'Université Paris-Saclay

• Le Buddy Programme

Les doctorants internationaux nouvellement arrivés en France peuvent bénéficier de ce programme de parrainage international. **Inscrivez-vous** pour être mis en relation avec un doctorant local qui deviendra votre parrain/marraine et qui pourra vous aider dans vos démarches administratives et votre intégration au sein de votre nouvel environnement

• Les associations de doctorants et de docteurs

Ces associations ont pour vocation d'accueillir et de représenter les doctorants, de faciliter le contact entre les doctorants et les différentes institutions (universités, gouvernement, établissements en charge de la formation doctorale) et d'aider les doctorants dans leur travail et leur insertion professionnelle.

• Vous êtes boursier Marie Sklodowska Curie

Rejoignez la communauté « **Curies of Saclay** » qui réunit les doctorants et post-doctorants de l'Université Paris-Saclay issus du programme Marie Sklodowska-Curie pour favoriser leur intégration en France.

Pour plus d'informations, **retrouvez ici la liste de toutes les associations étudiantes de l'Université Paris-Saclay**

S'intégrer localement

• Accueil des villes françaises Bures-Gif-Orsay

L'accueil des villes françaises (AVF) Bures-Gif-Orsay est une association dédiée à l'intégration des français et des internationaux qui viennent s'installer dans le département de l'Essonne seuls ou en famille. De nombreux événements ont lieu tout au long de l'année (sorties à Paris, danse, dîner, cinéma, visite de musées, randonnées, vélos, lecture, cours de cuisine, conversations en français, anglais, allemand et espagnol...). De plus, l'Accueil dispose du **Service Nouvel Arrivant S.N.A.** qui vous aidera à trouver des solutions pratiques pour faciliter votre installation.

• Science Accueil

L'Université Paris-Saclay est partenaire de l'association Science Accueil qui propose plusieurs types de services pour faciliter l'intégration en France des doctorants et chercheurs internationaux :

- Cours de français tous niveaux : <https://www.science-accueil.org/apprendre-le-francais/>
- Programme Réassurance pour vous accompagner en cas de difficultés d'adaptation : <https://www.science-accueil.org/programmes/>
- Visites et programme culturel : <https://www.science-accueil.org/visites-evenements/>
- Les Amis du Campus : l'association propose des rencontres avec des correspondants habitant à Orsay et des promenades dans les environs du campus les dimanches.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ET JOURS FÉRIÉS EN FRANCE

• Jours fériés

La France compte des jours fériés. Ces jours fériés peuvent être chômés ou travaillés et rémunérés. La France compte 11 jours fériés, pour l'année 2023 / 2024 les dates sont :

2023	
Jour de l'an	Dimanche 1 ^{er} janvier
Lundi de pâques	10 avril
Fête du travail	Lundi le 1 ^{er} mai
Victoire de 1945	Lundi 8 mai
Ascension	Jeudi 18 mai
Pentecôte	Lundi 29 mai
Fête nationale	Vendredi 14 juillet
Assomption	Mardi 15 août
Toussaint	Mercredi 1 ^{er} novembre
Armistice 1918	Samedi 11 novembre
Jour de Noël	Lundi 25 décembre
2024	
Jour de l'an	Lundi 1 ^{er} janvier
Pâques	Samedi 31 mars 2024
Lundi de pâques	1 ^{er} avril 2024
Fête du travail	1 ^{er} mai 2024
Fête nationale 1945	Mardi 8 mai 2024
Ascension	Mercredi 9 mai
Lundi de pentecôte	Lundi 20 mai 2024
Fête nationale du 14 juillet	Samedi 14 juillet 2024
Assomption	Mercredi 15 août 2024
Toussaint	Jeudi 1 ^{er} novembre 2024
Armistice	Dimanche 11 novembre 2024
Jour de Noël	Mardi 25 décembre 2024

Renseignez-vous auprès de votre laboratoire ou votre établissement d'inscription afin de connaître les périodes de fermeture (exemples : Noël, été).

• Période estivale

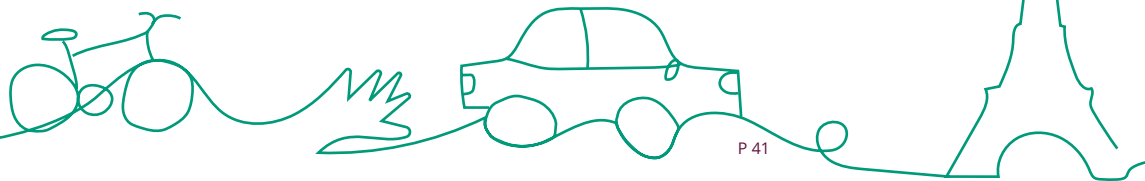
Les mois de juillet et août sont marqués par les vacances d'été. La plupart des administrations et entreprises ferment durant le mois d'août, et beaucoup d'employés prennent des vacances à ce moment-là. Anticipez vos démarches si vous arrivez en France à cette période.

COMPRENDRE LA CULTURE FRANÇAISE

Au-delà de la préparation matérielle et administrative, décrypter un nouvel environnement peut s'avérer complexe : nouvelle langue, nouveaux modes de communication, nouvelles habitudes... pour aller plus loin et prendre connaissance de certaines caractéristiques de la culture française, consultez la page « **comprendre la culture française** »

Lexique

FLE : français langue étrangère



Visiter Paris

Tourisme, culture et sport

A seulement 30km de l'Université Paris-Saclay, Paris est l'une des plus belles villes du monde et l'une des plus visitées. Vous trouverez ci-dessous des sites web de référence, des lieux à visiter et quelques informations pratiques.

• Sites web de référence

Site officiel de la destination Paris Ile-de-France

<http://www.visitparisregion.com/>

Site officiel de l'Office de Tourisme et des Congrès

<https://www.parisinfo.com/> (site multilingue)

L'essentiel des sorties et de la culture à Paris par Time Out

<https://www.timeout.fr/paris>

L'agenda culturel de Paris

<http://quefaire.paris.fr/>

Site officiel de Télérama

<http://www.telerama.fr/>

Sortir A Paris

<https://www.sortiraparis.com/> (site bilingue)

• Les 10 lieux parisiens les plus visités

Le Musée du Louvre

<https://www.louvre.fr/>

L'Arc de Triomphe

<http://www.paris-arc-de-triomphe.fr/>

Le Grand Palais

<https://www.grandpalais.fr/>

La Cathédrale Notre Dame de Paris

<http://www.notredamedeparis.fr/>

Le Musée d'Orsay

<http://www.musee-orsay.fr/>

La Tour Eiffel

<https://www.toureiffel.paris/fr>

La Basilique du Sacré Cœur

<http://www.sacre-coeur-montmartre.com/>

Le Centre Pompidou

<https://www.centrepompidou.fr/>

Universcience

<http://www.universcience.fr/fr/accueil/>

Le Parc Zoologique de Paris

<https://www.parczoologiqueparis.fr/>

• Science Accueil

Cette association partenaire de l'Université Paris-Saclay propose également des visites culturelles. Ces visites sont payantes à un tarif attractif, n'hésitez pas à consulter leur **catalogue d'activités culturelles.**

Sur le campus de Paris-Saclay

Le campus de Paris-Saclay propose également une diversité d'évènements, visites et balades. Pour être au courant de tous les évènements organisés à l'Université Paris-Saclay :

• **Abonnez-vous à la newsletter de La Diagonale Paris-Saclay** pour être tenu informé des actualités mêlant culture, arts, sciences et société à l'Université Paris-Saclay.

• **Consultez l'Agenda de l'Université Paris-Saclay** qui regroupe tous les évènements du périmètre portant sur de nombreuses thématiques : sports, culture, loisirs, conférences...



Le SUAPS

Que vous soyez étudiant ou personnel de l'Université Paris-Saclay, le SUAPS est votre partenaire sport idéal. Il vous permettra de vous détendre, de vous entretenir physiquement et moralement, de vous surpasser mais aussi de faire de nouvelles connaissances.

76 sports ainsi que des activités de développement personnel et artistiques sont proposés sur le portail qui s'étend aux universités d'Évry-Val d'Essonne, de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi qu'à l'école CentraleSupélec et à l'ENS Paris-Saclay.

Toutes les démarches se font en ligne : inscription, paiement éventuel et **téléchargement de la carte adhérent sur smartphone**.

Associations étudiantes sportives

Dans chacun des établissements de l'Université Paris-Saclay, la vie associative des étudiants vous propose un service des sports et plusieurs associations sportives. A l'arrivée sur votre campus, n'hésitez pas à vous renseigner sur les pratiques possibles tout au long de l'année.

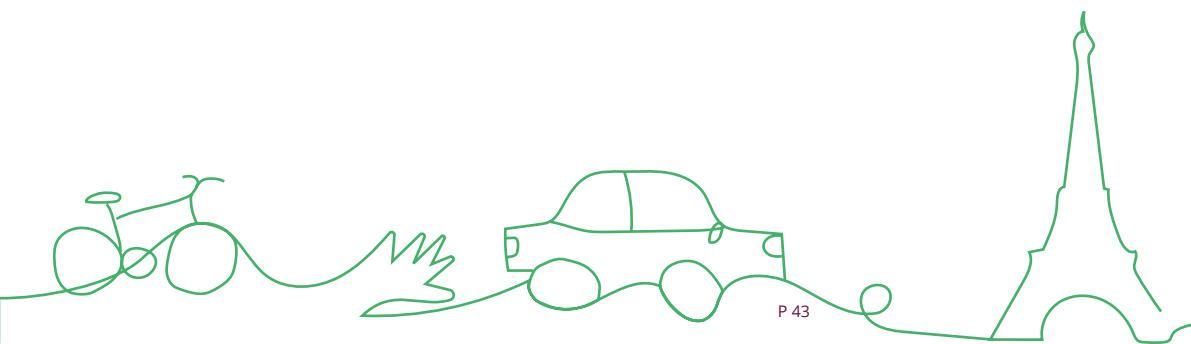
Retrouvez **la liste de toutes les associations étudiantes** de l'Université Paris-Saclay sur notre site internet.

L'association Les Amis du Campus propose également des sorties, comme les promenades du dimanche, et des rencontres avec des correspondants des communes voisines du campus d'Orsay. Vous pourrez ainsi faire connaissance avec des habitants de la région et découvrir les environs.

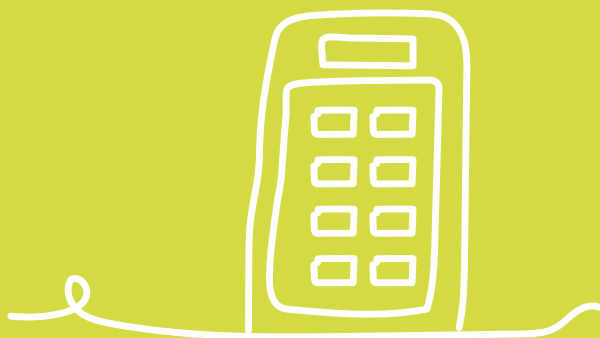
<https://www.sciences.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/les-amis-du-campus>

Lexique

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives



Les applications mobiles indispensables



TRANSPORT

Citymapper : pour trouver le meilleur itinéraire en moyens de transport

RATP : pour suivre en direct l'état des transports en commun de la RATP (en particulier les RER A et B qui desservent Paris et le plateau de Saclay !)

Waze : le meilleur GPS collaboratif

Maps : fourniture de cartes hors ligne

Blablacar : site leader de covoiturage

SNCF Connect : l'outil facile pour réserver en ligne ses billets de train et de bus

TRADUCTION ET LANGUES

VoiceTra

MicrosoftTranslator

Duolingo : pour apprendre le français (ou une autre langue)

OUTILS DE TRAVAIL

Trello : excellent outil de gestion de projet

Evernote : pour une prise de notes efficace

CamScanner : pour prendre en photo un document ou même un tableau blanc et en faire un scan

Timetable : un agenda numérique pour organiser son temps et passer automatiquement le téléphone en mode silencieux durant les heures de cours

Affluences : connaissance en temps réel du taux d'occupation et des temps d'attente dans les principales bibliothèques universitaires

Zoom/Skype/Microsoft Teams: Outils de visioconférence

SANTÉ

Ameli : l'appli incontournable de l'assurance maladie

CAF : le lien direct à la Caisse des Allocations Familiales

Doctolib : pour trouver et réserver un RDV chez le médecin ou tout autre spécialiste de santé

ALIMENTATION

TooGoodToGo Phénix : ces applications permettent de mettre en vente les invendus à très bas prix

FrigoMagic : vous permet d'enregistrer le contenu de votre frigo et les dates de péremption pour vous alerter quand la date fatidique se rapproche et vous proposer des recettes en fonction.

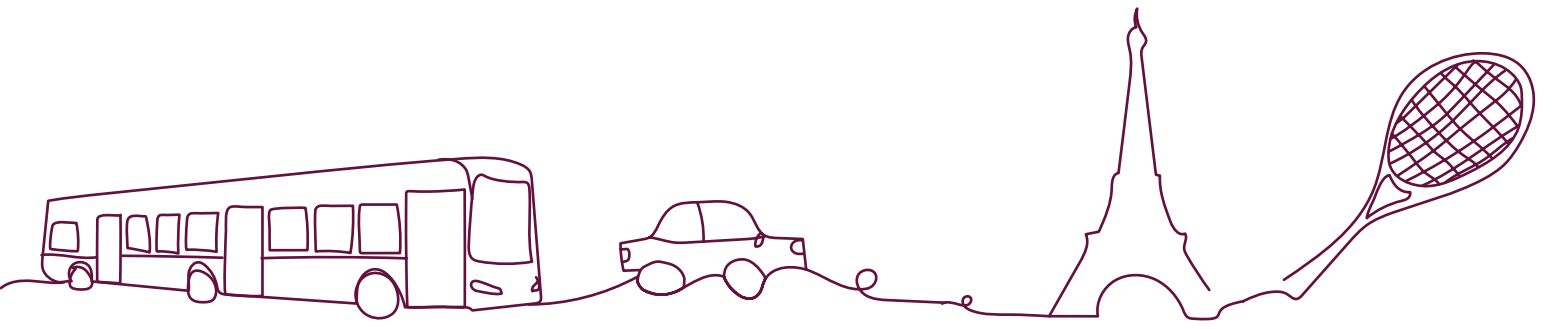
Shoppylist : pour faire sa liste de courses efficacement

Pricing : l'application indique les réductions proches de chez vous, permet d'établir un comparatif des prix sur votre liste de course ou encore de stocker vos cartes de fidélité.

CULTURE ET PRESSE

KipUp : bon plan réservé aux étudiants qui permet de lire gratuitement les plus grands journaux et magazines (15 titres gratuits en pdf)

Pocket : Permet de mettre de côté des articles et des vidéos du web pour les visionner offline



universite-paris-saclay.fr

 UParisSaclay

 @UnivParisSaclay

 universite_paris_saclay

 Université Paris-Saclay

**université
PARIS-SACLAY**

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY
FACULTÉ DE MÉDECINE

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY
FACULTÉ DE PHARMACIE

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY
IUT DE CACHAN

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY
IUT DE SCEAUX

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY
IUT D'ORSAY

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY
FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT

AgroParisTech

CentraleSupélec

IFREMER

INSTITUT D'ÉNERGIE CARBONNE

UVSQ

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

cea

GIF

INRAE

Inria

Inserm

ONERA